

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 DU SITE FR5400464 « ETANGS D'ASNIERES »



Volume de synthèse

Juillet 2009

Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	1
I.1.	GENERALITES	1
I.2.	PRESENTATION GENERALE DU SITE	1
II.	DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET DES ELEMENTS D'INTERET EUROPEEN	3
II.1.	ACTIVITES ECONOMIQUES	3
II.1.1.	Agriculture.....	3
II.1.2.	Autres activités économiques	4
II.2.	ACTIVITES DE LOISIRS ET DE TOURISME	4
II.2.1.	Données générales.....	4
II.2.2.	Pêche.....	4
II.2.3.	Chasse.....	5
II.2.4.	Naturalisme.....	5
II.3.	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	5
II.3.1.	Habitats d'intérêt européen	5
II.3.2.	Insectes.....	16
II.3.3.	Amphibiens	24
II.3.4.	Espèces végétales.....	30
III.	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	35
IV.	EFFETS DES ACTIVITES HUMAINES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES ELEMENTS NATURELS DU SITE NATURA 2000.....	37
V.	OBJECTIFS RETENUS	39
VI.	ACTIONS DE GESTION CONSERVATOIRE SUR LE SITE NATURA 2000	41

I. INTRODUCTION

I.1. GENERALITES

L'objectif de la démarche Natura 2000 qui repose sur deux directives européennes (**la directive « Oiseaux »** du 2 avril 1979 et la **directive « Habitats »** du 21 mai 1992) est de mettre en œuvre un développement durable conciliant les exigences des habitats naturels et des espèces avec les exigences sociales, économiques et culturelles et les particularités régionales.

Pour ce faire, un réseau de site important pour la sauvegarde des espèces et des habitats naturels a été désigné par chaque pays membre. Les étangs d'Asnières ont ainsi été désignés comme site important pour la sauvegarde d'une dizaine d'éléments d'intérêt européen (habitats naturels, flore, insectes et amphibien).

Le présent document d'objectifs définit les grands enjeux de gestion et d'aménagement ainsi que les propositions d'actions pour y parvenir, avec l'objectif de concilier le maintien des habitats et des espèces avec les activités humaines en présence.

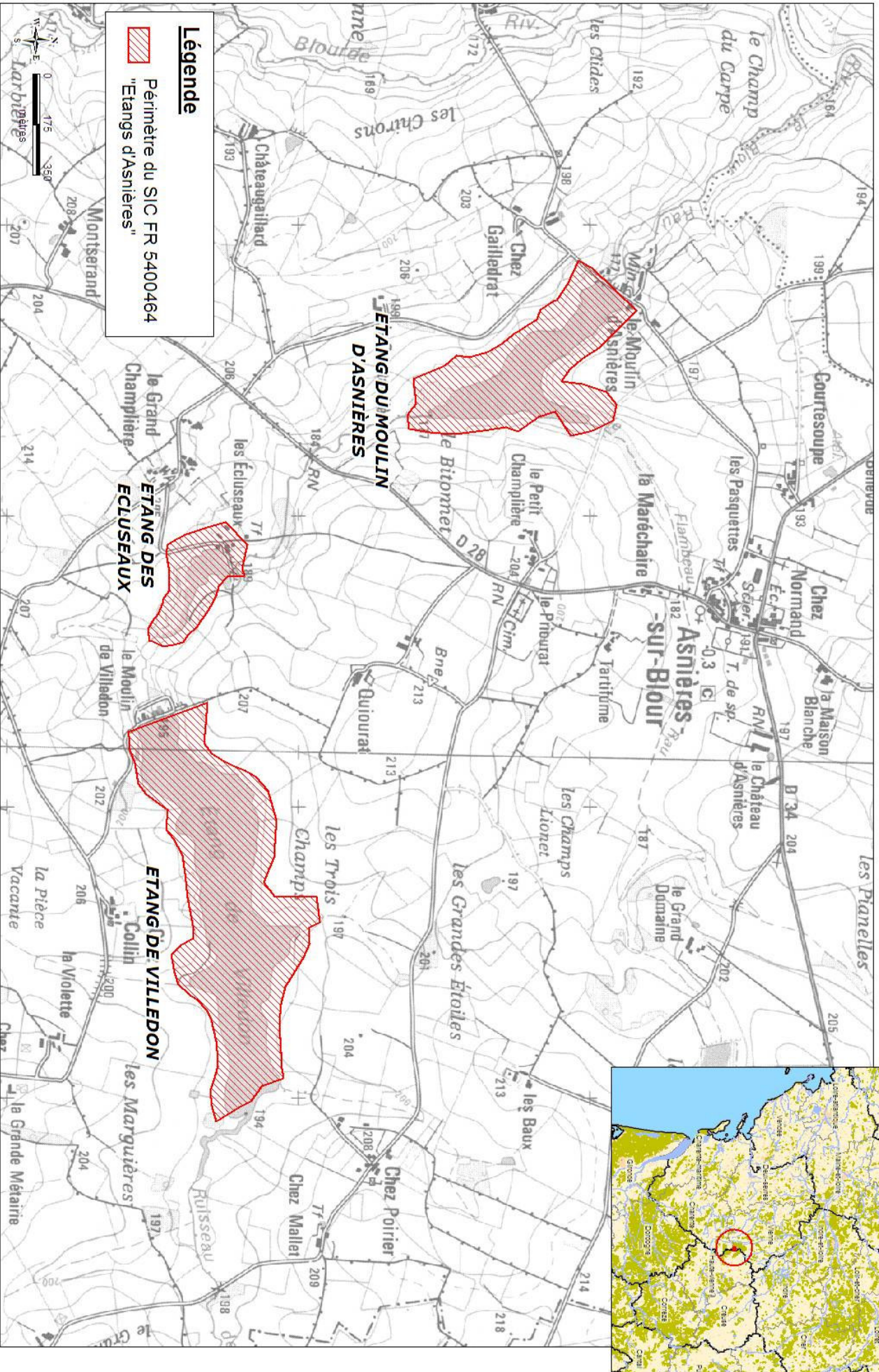
La démarche Natura 2000 sur le site des étangs d'Asnières a débuté en 2006 (cf. annexe II) avec un premier comité de pilotage de lancement comprenant l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés par le DOCOB. En 2007, le cabinet d'études Biotope a été désigné comme opérateur du DOCOB et le COPIL s'est à nouveau réuni pour valider la méthodologie adoptée par l'opérateur. Le diagnostic écologique et socio-économique a été validé en 2008 par une nouvelle séance du COPIL. Enfin, en avril 2009, une dernière réunion du COPIL a permis d'approuver le programme d'actions. Ce DOCOB a été réalisé en étroite partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.

I.2. PRESENTATION GENERALE DU SITE

Le Site d'importance communautaire (SIC) des étangs d'Asnières est constitué de trois étangs aux eaux acides et faiblement minéralisées. Ces pièces d'eau se succèdent topographiquement et sont alimentées par une petite rivière de tête de bassin : le Blour.

Les étangs sont situés sur la commune d'Asnières-sur-Blour (86) en limite des départements de la Haute-Vienne (87) et de la Charente (16). Il s'agit d'un site restreint d'environ 70 hectares.

LOCALISATION DU SIC DES ÉTANGS D'ASNIÈRES



II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET DES ELEMENTS D'INTERET EUROPEEN

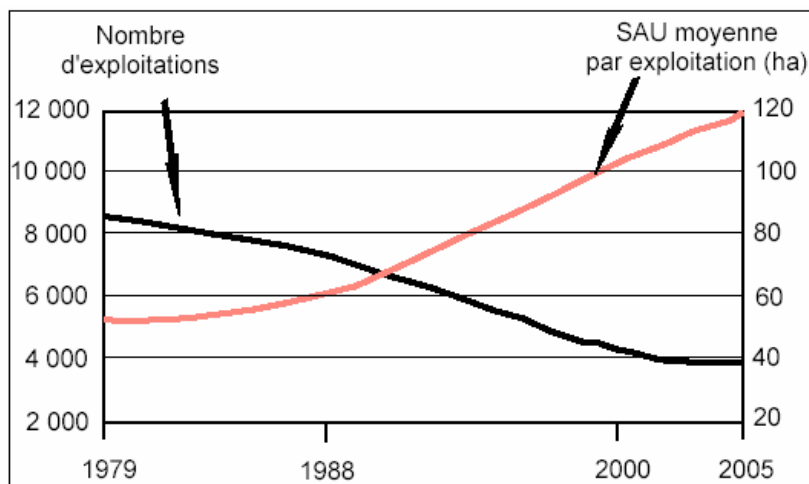
II.1. ACTIVITES ECONOMIQUES

II.1.1. AGRICULTURE

Les exploitations agricoles ont, comme dans le reste de la France, périclité depuis les années 1970. Dans la Vienne, 60% du nombre des exploitations a disparu depuis cette époque. Cependant, le rythme des disparitions a ralenti entre 2000 et 2005. La Surface Agricole Utile (SAU) par agriculteur en Vienne est la plus grande de la région Poitou-Charentes. Elle a fortement augmenté en passant de cinquante hectares en 1979 à cent vingt hectares en 2005.

À Asnières-sur-Blour, la SAU totale était de 2006 hectares en 2005 dont 1718 hectares de terres labourables, 286 hectares de terres toujours en herbe. Dans le département de la Vienne, les exploitations individuelles restent majoritaires (60%) mais il y a de plus en plus d'Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) qui ont augmenté de 20% entre 2000 et 2005 (Agreste, 2007).

La population agricole est vieillissante comme dans le reste de la France. En 2005, 70%



des exploitants et co-exploitants ont entre 40 et 60 ans contre 55% en 1988. Dans le même temps, la part des moins de 40 ans passe de 30% à 20%.

La principale activité agricole est l'élevage ovin et dans une moindre mesure l'élevage bovin.

II.1.2. AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES

Mis à part l'agriculture, deux autres activités sont recensées sur la commune. L'entreprise OMPA qui travaille dans l'outillage et la mécanique de précision. Cette entreprise qui fut un temps le fleuron de l'activité économique du village en employant une cinquantaine de personnes, est aujourd'hui sur le déclin et n'emploie plus qu'une seule personne.

Le moulin de Villedon (activité de pêche) est la seule activité créatrice de richesse sur le territoire de la commune après l'agriculture. Il emploie pour le moment une personne et devrait en embaucher une deuxième d'ici un an.

II.2. ACTIVITES DE LOISIRS ET DE TOURISME

II.2.1. DONNEES GENERALES

Le tourisme est pratiquement inexistant sur la commune d'Asnières-sur-Blour. Les seules infrastructures touristiques sont constituées par quelques chambres d'hôtes et le gîte de pêche du moulin de Villedon. Ce dernier est le seul atout touristique de la commune en accueillant environ 400 personnes par an. Il n'existe pas sur la commune d'autres pôles touristiques. Il n'y pas de chemin de randonnée balisé et l'office de tourisme le plus proche, qui se trouve à l'Isle-Jourdain, ne possède aucun document informatif sur la commune.

Les activités de loisirs se composent essentiellement de la pêche et de la chasse, il est également possible que les habitants pratiquent un peu de randonnée dans les chemins agricoles où le long des routes de la commune.

II.2.2. PECHE

Cette activité se structure essentiellement autour des étangs et en particulier celui de Villedon qui reçoit la visite de 400 pêcheurs à l'année. La période de pêche sur cet étang s'étend principalement du premier mai au trente et un octobre. Pendant l'hiver, l'activité est très réduite. La pêche sportive pratiquée ici est surtout tournée vers la Carpe.

Le second étang qui accueille une activité de pêche est celui du moulin d'Asnières qui est loué à Futuroscarpe (association de pêche). Cette dernière gère l'étang depuis le milieu des années 1990, et elle compte entre 10 et 15 adhérents suivant les années. Seuls les adhérents et quelques invités viennent pêcher sur l'étang, la fréquentation est donc très limitée avec entre 20 et 30 personnes qui viennent pêcher chaque année. La période de pêche sur cet étang s'étend de mars à octobre et les espèces pêchées sont principalement la Carpe et quelques carnassiers comme le Brochet ou le Sandre. Futuroscarpe gère l'étang en essayant de limiter les Poissons-chats, les Ragondins

(*Myocastor coypus*) et en entretenant les berges dont elle a la responsabilité ainsi que la queue de l'étang.

Sur l'étang des Ecluseaux il n'y a pas d'activité de pêche mise à part celle du propriétaire.

La pêche se pratique également sur les cours d'eau et les autres étangs de la commune, sans que cette activité soit réellement significative.

II.2.3. CHASSE

L'activité de chasse est très réduite sur les trois étangs concernés par le SIC car seul l'étang du moulin d'Asnières est chassable. La chasse reste cependant très extensive, car quatre personnes uniquement chassent le Canard (*Anas sp.*) sur cet étang. La chasse se pratique en revanche sur les parcelles attenantes aux trois étangs, pour le petit gibier. Ce dernier semble rare et des relâchés sont effectués pour conforter les populations et ainsi faire perdurer l'activité cynégétique. L'Association Communale de Chasse Agréé (ACCA) d'Asnières-sur-Blour comptait 18 membres en 2005.

II.2.4. NATURALISME

Les naturalistes sont peu nombreux sur cette zone et ne peuvent pas accéder aux étangs en raison de leurs caractères privés. Seule la population de Sonneur à ventre jaune est suivie (cf. partie « diagnostic écologique ») par l'association naturaliste Vienne Nature.

II.3. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

II.3.1. HABITATS D'INTERET EUROPEEN

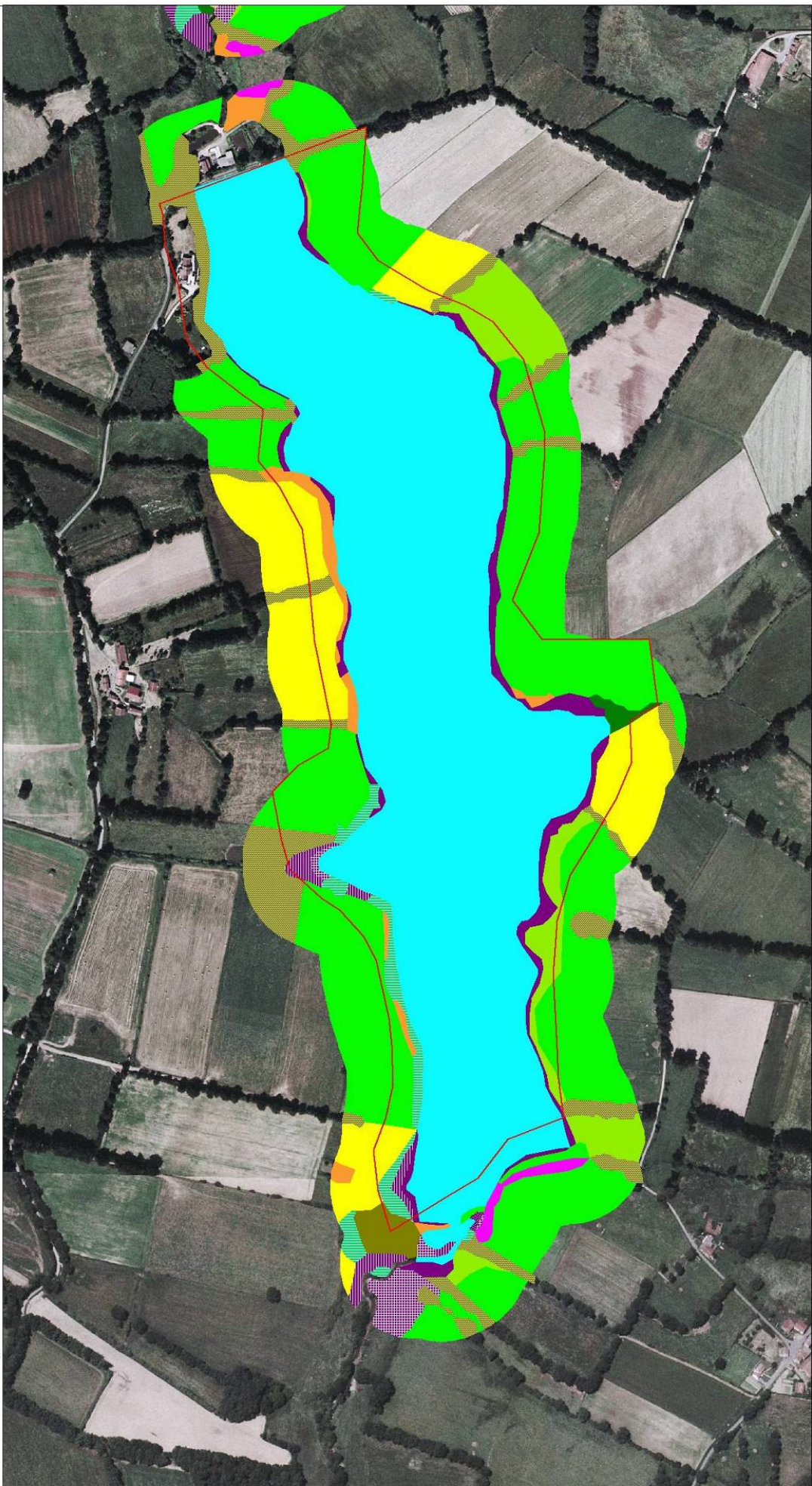
II.3.1.1. Introduction

Trois habitats d'intérêt communautaire ont été détectés sur le site, il s'agit de :

- « Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* » ;
- « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin » ;
- « * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) ».

Les caractéristiques générales et locales de ces habitats sont détaillées dans les chapitres suivants. Par ailleurs, l'ensemble des habitats présents et leur localisation sur le site Natura 2000 sont représentés dans les trois cartes suivantes.

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DE L'ÉTANG DE VILLEDON

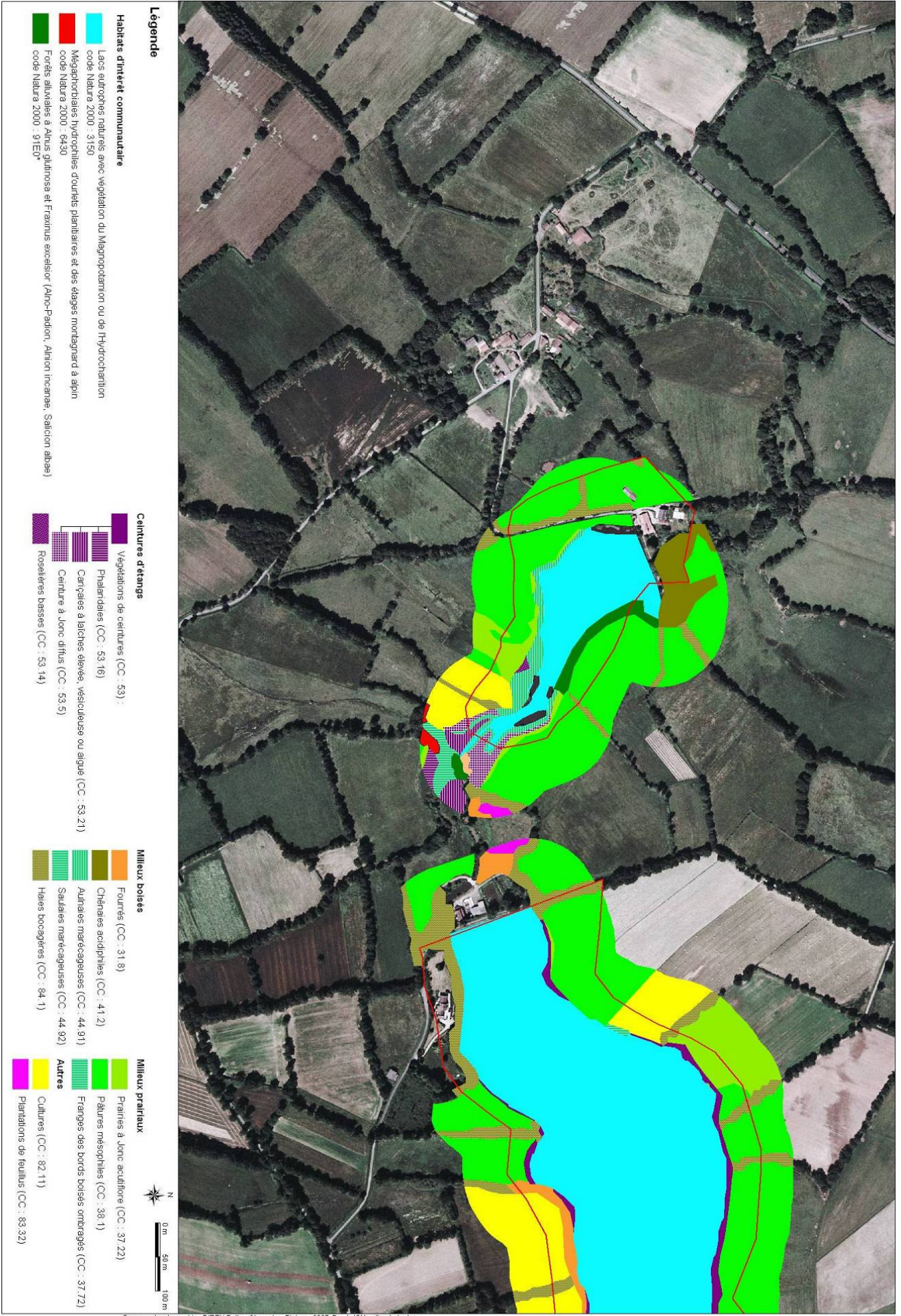


Légende

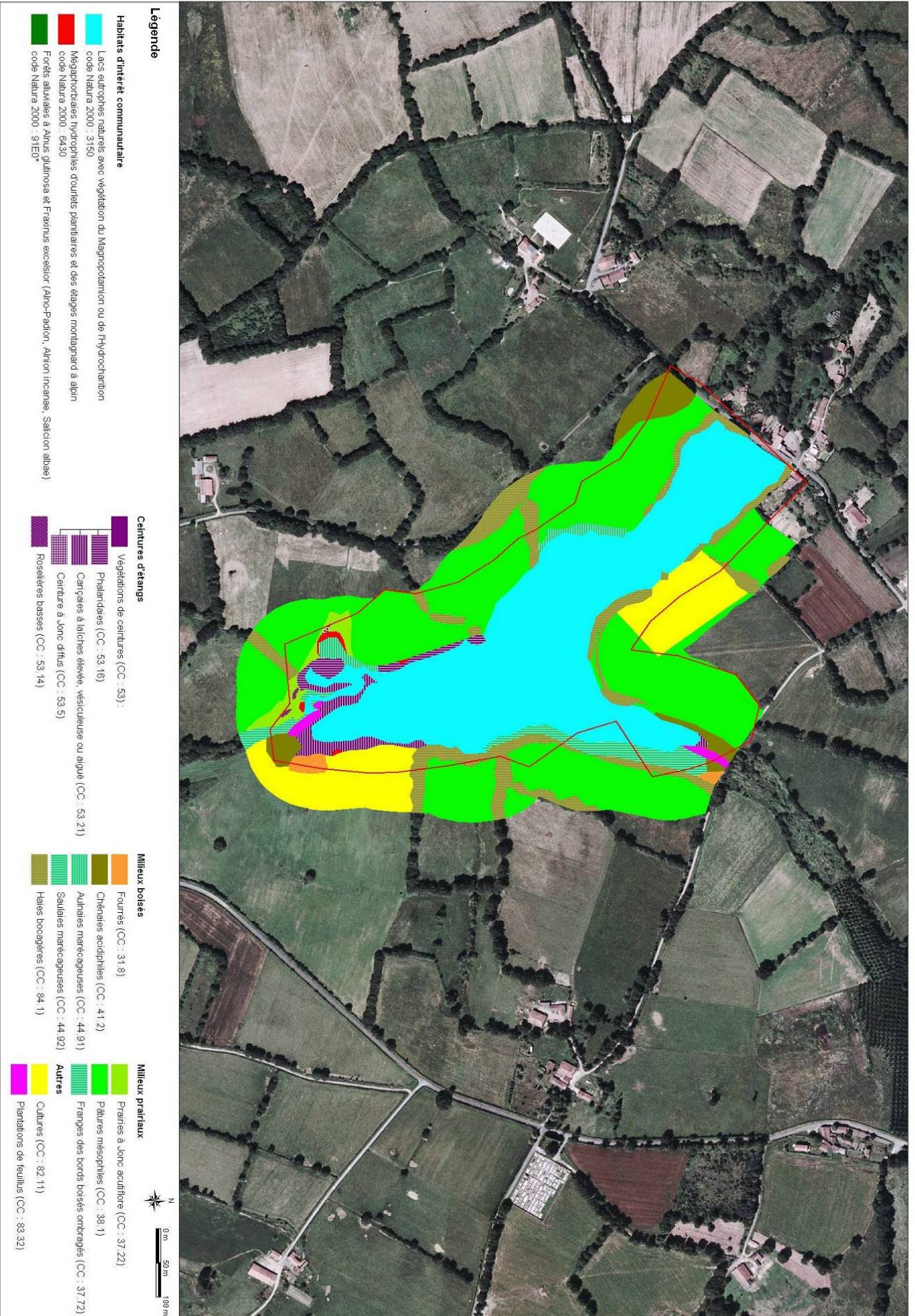
- | | | | |
|---|--|---|--|
| <p>Habitats d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Lacs eutrophiés naturels avec végétation du Magnopotamon ou de Hydrocharition
code Natura 2000 : 3150 ■ Mégaphorbiales hydrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard à alpin
code Natura 2000 : 6430 ■ Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)
code Natura 2000 : 91E0* | <p>Ceintures d'étangs</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Végétations de ceintures (CC : 53) : ■ Phalaridales (CC : 53.18) ■ Carexiales à lanières élevée, vésiculuse ou aigüe (CC : 53.21) ■ Ceinture à jonc diffus (CC : 53.5) ■ Roselières basses (CC : 53.14) | <p>Milieux boisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fourrés (CC : 31.8) ■ Chenales acidiphiles (CC : 41.2) ■ Aulnaies marécageuses (CC : 44.91) ■ Saules marécageuses (CC : 44.92) ■ Haies bocagères (CC : 84.1) | <p>Milieux prairiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prairies à jonc acutiflore (CC : 37.22) ■ Pâturés mésophiles (CC : 38.1) ■ Franges des bords boisés ombragés (CC : 37.72) <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cultures (CC : 82.11) ■ Plantations de feuillus (CC : 83.32) |
|---|--|---|--|

Sources et cartographie : DIREN Poitou-Charentes, Biotopo, 2007. Fond : IGN, orthophotoplans.

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DE L'ÉTANG DES ÉCLUSEAUX



CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DE L'ÉTANG D'ASNIÈRES



II.3.1.2. Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (code Natura 2000 : 3150)

Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

Code Natura 2000 : 3150

Codes CORINE BIOTOPES :
22.13 x (22.41 & 22.421)

Alliances : Lemnion minoris, Hydrocharition morsus-ranae & Potamion pectinati

Associations : Ceratophylletum demersi, Lemneto minoris-Spirodeletum polyrhizae et groupement à Potamogeton crispus



Espèces caractéristiques

- Cératophylle immergé (*Ceratophyllum demersum*) ;
- Lentille d'eau à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*) ;
- petite Lentille d'eau (*Lemna minor*) ;
- Potamot sp. (*Potamogeton sp.*)...

Description générale

Cet habitat regroupe les végétations colonisant les eaux stagnantes des mares, étangs, lacs et canaux des grands marais. Elles peuvent aussi se trouver dans certaines rivières à cours lent. Elles se développent dans des eaux parfois mésotrophes mais le plus souvent en condition eutrophe.

Les communautés végétales que l'on peut rencontrer sont assez diverses et comprennent des espèces totalement immergées, des espèces flottants librement ou non à la surface de l'eau et des espèces émergées. Il s'ensuit une stratification dans la colonne d'eau dont les différentes strates sont conditionnées par les facteurs du milieu : éclairement, profondeur, facteurs physico-chimiques, etc.

Description sur le site

Les végétations aquatiques colonisant les étangs du site sont composées des :

herbiers immergés à *Ceratophyllum demersum*. Cette espèce vit sous l'eau ancrée sur le fond mais non enracinée. Ces végétations sont les plus répandues ;

tapis de lentilles d'eau à *Spirodela polyrhiza* et *Lemna minor*. De surfaces réduites, ils sont repoussés dans des zones abritées des bords d'étangs par le vent ;

herbiers à *Potamogeton crispus*.

Ces trois communautés sont caractéristiques des eaux eutrophes.

Localisation sur le site Natura 2000

Dans les trois étangs du site.

Valeur biologique et écologique

Ces végétations aquatiques peuvent localement renfermer des espèces patrimoniales. Sur le site, c'est dans cet habitat, en bordure d'étang que l'on peut observer les populations de Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*), souvent mélangée avec le Cératophylle immergé ;

Les herbiers aquatiques constituent des lieux de ponte pour les poissons et offrent un habitat à divers invertébrés.

Dynamique naturelle

Ces végétations sont relativement stables. Cependant la production de biomasse végétale entraîne un comblement progressif des pièces d'eau qui favorise le développement de roselières.

Dégradations constatées de l'habitat sur le site

Présence de Jussie (*Ludwigia grandiflora/peplodes*) qui est une plante à fort pouvoir colonisateur et qui tend à éliminer les végétations indigènes ;

Fortes charges en poissons qui entraînent une réduction des herbiers aquatiques par destruction (fouissage) et risque d'eutrophisation ;

Présence de l'Ecrevisse de Louisiane qui détruit également les herbiers.

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000	La surface de ces herbiers aquatiques ne peut être estimée du fait de la
--	--

	difficulté d'accès. Il est donc considéré que l'ensemble de la surface en eau est potentiellement l'habitat « Lacs eutrophes ».
Etat de conservation de l'habitat	Moyen pour l'ensemble des herbiers.

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

Une gestion globale des plans d'eau et de leurs abords est nécessaire.

Destruction de la Jussie et de l'Ecrevisse de Louisiane ;

Prise en compte de l'écologie des habitats et des espèces dans l'activité pêche.

II.3.1.3. Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (code Natura 2000 : 6430)

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Code NATURA 2000 : 6430

sous-type 1

Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes

Codes CORINE BIOTOPES :
37.1

Classe : Filipendulo ulmariae-Convolvuletea sepium

Ordre : Filipenduletalia ulmariae

Alliance : Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae

Associations : Scirpetum sylvatici et Junco acutiflori-Filipenduletum ulmariae



Mégaphorbiaie à Scirpe des bois, étang du Moulin d'Asnières

Description générale

Il s'agit de communautés végétales à hautes herbes de bordure des eaux ou de lisières de forêts humides. Ces zones sont soumises à des crues hivernales ou printanières temporaires (sans subir d'immersions prolongées) et le sol reste humide presque toute l'année. Ces groupements participent à la dynamique des forêts riveraines. Les espèces présentes dans ces milieux sont caractérisées par leurs feuilles larges, leurs inflorescences vives et leur pollinisation par les insectes. La plupart du temps, l'habitat est dominé par un petit nombre d'espèces. Notons que ce cortège d'espèces varie selon le niveau trophique et le degré d'éclaircissement. Elles ne subissent aucune action anthropique (fauche, fertilisation, etc.).

Ce sont des communautés transitoires qui colonisent des milieux prairiaux abandonnés ou des lisières forestières.

Espèces caractéristiques

- Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) ;
- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) ;
- Salicaire (*Lythrum salicaria*) ;
- Liseron des haies (*Calystegia sepium*) ;
- Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*) ;
- Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*) ;
- Menthe aquatique (*Mentha aquatica*) ;
- Lotier des marais (*Lotus pedunculatus*) ;
- Épilobe hérissée (*Epilobium hirsutum*)...

Localisation sur le site Natura 2000

En queue de l'étang du Moulin d'Asnières.

Description sur le site :

Sur le site, ces mégaphorbiaies sont rares et très localisées. Elles sont principalement représentées par les communautés à *Scirpus sylvaticus*, typiques des petites et moyennes rivières en secteurs acidoclines.

Une mégaphorbiaie relevée s'apparente aux communautés à *Filipendula ulmaria* et *Juncus acutiflorus*, caractéristiques, elles aussi, des petites vallées acidoclines. Elles sont en lien dynamique avec les aulnaies-frênaies. La variante eutrophe des mégaphorbiaies peut s'observer ponctuellement, elle est riche en Épilobe hérissée.

Valeur biologique et écologique

Formations végétales de surfaces souvent faibles ;

Corridors écologiques majeurs pour de nombreuses espèces animales et végétales, offrant une multitude de strates de végétations et de niches écologiques ;

Rôle majeur dans l'épuration des eaux (absorption des nitrates).

Dynamique naturelle

Les mégaphorbiaies ne sont pas des milieux stables. Elles s'insèrent dans la dynamique naturelle des forêts humides. Elles évoluent assez rapidement vers des fourrés humides dominés par les saules puis viennent s'installer les essences forestières à commencer par l'Aulne.

Dégradations constatées de l'habitat sur le site

Végétations qui peuvent être localement soumises au pâturage ovin (même si celui-ci ne semble pas préjudiciable à l'habitat).

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000	0,06 ha , soit moins de 1% de la superficie du site NATURA 2000.
Etat de conservation de l'habitat	Bon état

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

Ce sont des milieux transitoires, soumis à une forte dynamique naturelle qui tend vers l'établissement d'un boisement humide. Leur maintien passe donc par une limitation de l'installation des ligneux qui par leur développement élimineront les espèces typiques de l'habitat. Des fauches espacées de quelques années peuvent être aussi envisagées.

Une gestion globale, permettant d'avoir une mosaïque de milieux allant des prairies aux boisements assurant l'expression de ces formes transitoires, est à rechercher.

II.3.1.4. Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (code Natura 2000 : 91E0*)

* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

Code NATURA 2000 : 91E0*

sous-type 8

Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux

Codes CORINE BIOTOPES :
44.3

Classe : Querco roboris-Fagetea sylvaticae

Ordre : Populetalia albae

Alliance : Alnion incanae



Aulnaie en bordure de l'étang de Villedon

Espèces caractéristiques

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) ;
- Laïche espacée (*Carex remota*) ;
- Baldingère (*Phalaris arundinacea*) ;
- Pâturin commun (*Poa trivialis*) ;
- grande Ortie (*Urtica dioica*) ;
- ronces (*Rubus spp.*)...

Description générale

Ces forêts sont typiques du lit majeur des cours d'eau. Établies sur des substrats alluviaux, elles sont régulièrement soumises à des inondations ou des engorgements du sol. Ces boisements sont dominés soit par l'Aulne glutineux en conditions les plus humides soit par le Frêne commun dans les situations plus mésophiles.

Les aulnaies-frênaies à Laïche espacée s'installent le long de cours d'eau de faible importance ou au niveau de sources. Elles forment généralement des ripisylves assez étroites.

Description sur le site

Sur le site, il s'agit d'un boisement d'Aulne glutineux de faible superficie établi à la confluence d'un ruisseau et de l'étang de Villedon. Il se présente sous la forme d'un taillis à l'intérieur duquel la strate arbustive est absente. Bien que très recouvrante, la strate herbacée est pauvre et peu typique. Cependant, la présence de la Laïche espacée est suffisante pour rattacher ce boisement aux forêts alluviales d'intérêt communautaire.

Localisation sur le site NATURA 2000

À Villedon, au niveau du débouché d'un petit ruisseau en rive nord de l'étang.

Aux Écluseaux, en bordure et queue d'étang.

Valeur biologique et écologique

Formations végétales peu fréquentes, présentes uniquement le long des cours d'eau ;

Corridors écologiques majeurs pour de nombreuses espèces animales et végétales, offrant une multitude de strates de végétations et de niches écologiques ;

Rôle majeur dans l'épuration des eaux (absorption des nitrates).

Dynamique naturelle

Ces boisements sont stables. Ils peuvent se reconstituer à partir de prairies humides abandonnées. Ces dernières sont alors envahies par les mégaphorbiaies qui constituent le premier stade de cette reconquête forestière. L'Aulne glutineux arrive ensuite constituant l'essence pionnière. Il se maintiendra dans les boisements les plus humides sinon le Frêne le remplacera progressivement.

Dégradations constatées de l'habitat sur le site

Dépôts de macro-déchets

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

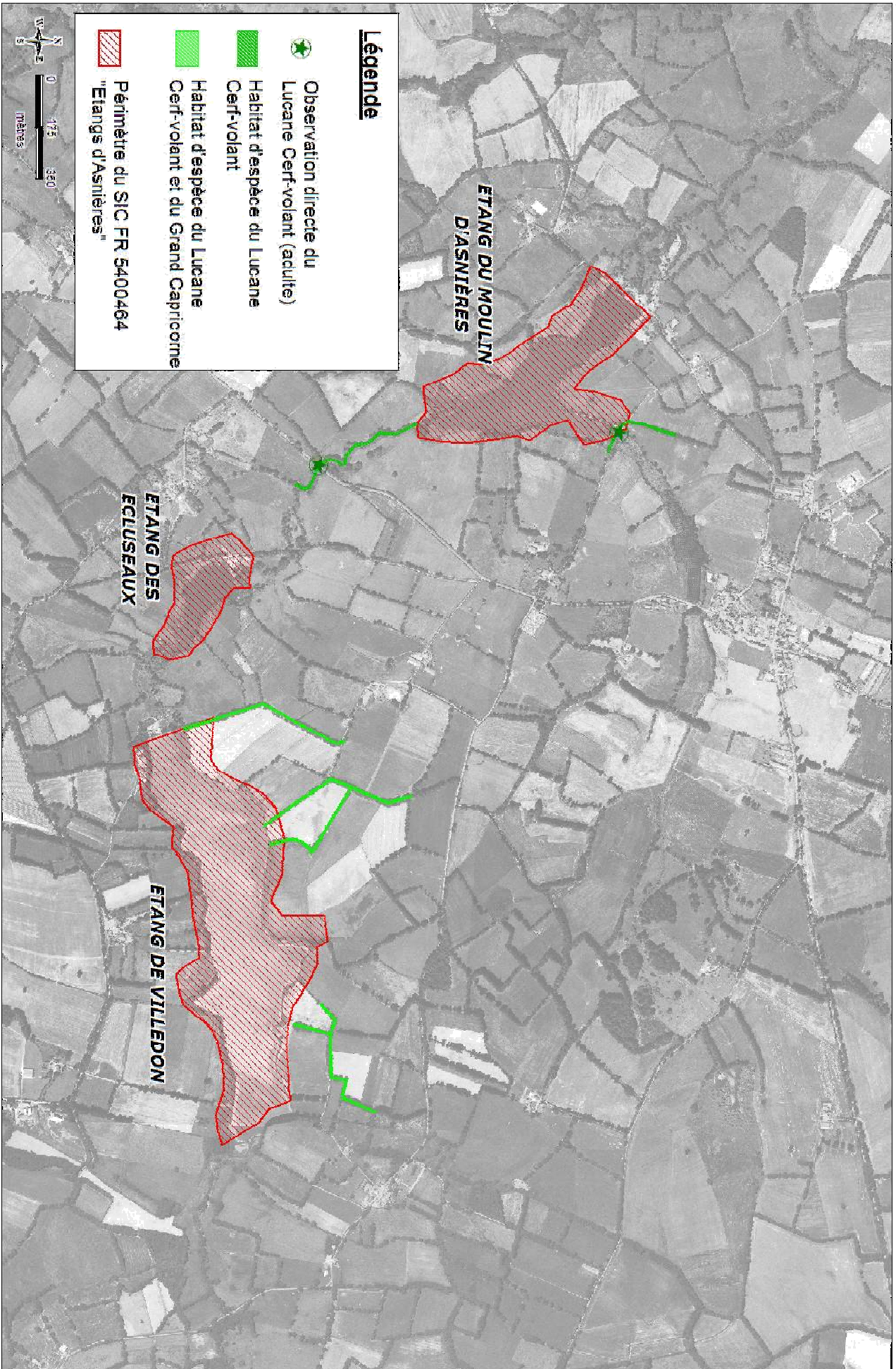
Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000	0,57 ha , soit moins de 1% de la superficie du site NATURA 2000.
Etat de conservation de l'habitat	Moyen

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Favoriser le développement d'une strate arbustive.

II.3.2. INSECTES

Suite à la découverte de loges de Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) au niveau de l'étang de Villedon, des investigations de terrain concernant les insectes ont été entreprises. Celles-ci ont eu pour but de recenser les habitats potentiels de cette espèce d'intérêt européen. Cette recherche nous a permis de définir précisément la localisation de l'habitat d'espèce autour des étangs d'Asnières et, également, de découvrir la présence du Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*) qui constitue le deuxième insecte d'intérêt européen présent sur le site.



Le Grand Capricorne *Cerambyx cerdo* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1088

Classe : Insectes
Ordre : Coléoptères
Famille : Cérambycidés

Statut et Protection

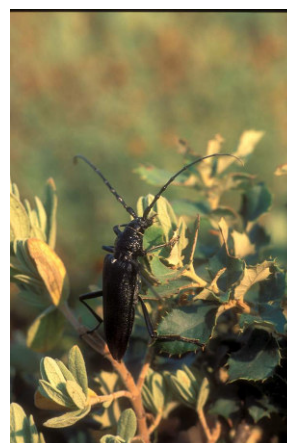
directive «Habitats» : annexes II

Statut de conservation mondial : (UICN v.3.1, 2001)

Gravement menacé d'extinction	Menacé d'extinction	Vulnérable	Faible risque	Insuffisamment documenté
-------------------------------	---------------------	------------	---------------	--------------------------

Statut de conservation en France :

En danger	Vulnérable	Rare	Statut indéterminé	À surveiller
-----------	------------	------	--------------------	--------------



Description de l'espèce

Le Grand Capricorne est l'une des plus grandes espèces de coléoptère de France. De forme allongée, il mesure 24-53 mm ; est de couleur brun-noir avec des antennes et des pattes noires. Les antennes du mâle sont deux fois plus longues que le corps, celles de la femelle sont aussi longues que le corps.

Biologie et Écologie

Activité :

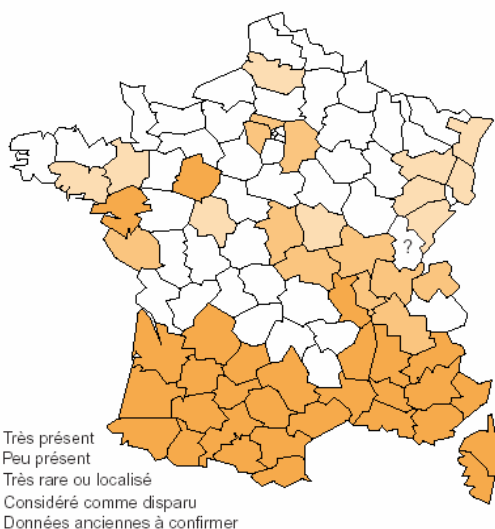
Crépusculaire et nocturne, il se développe surtout sur les chênes, lorsque ceux-ci sont dépérissants ou morts sur pieds. Les larves minent le bois par des galeries larges et sinueuses.

Régime alimentaire:

Cet insecte fait partie des espèces saproxyliques c'est-à-dire les espèces inféodées à la dégradation du bois mort ou dépérissant, dont elles se nourrissent.

Reproduction:

Le développement larvaire peut durer plusieurs années. La nymphose a lieu dans le bois. L'imago (adulte) éclot en automne et hiverne dans la logette. Caractéristiques, les trous d'émergence des adultes sont grands et de forme ovale. L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population.



source : cahiers habitat

Répartition en France et en Europe

Ce coléoptère est largement distribué : présent dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni. Mais il est en cours d'extinction aux Pays-Bas et vulnérable en Russie. En France, il n'est bien représenté actuellement que dans les 2/3 sud du pays (jusqu'au sud de la Loire).

Biologie et Écologie (suite)

Caractères écologiques :

Il fréquente tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés et des milieux forestiers aux arbres isolés (parcs urbains, alignement de bords de route).

La participation de cette espèce dans la dégradation du bois et dans sa reconversion en matière organique, procure au Grand Capricorne un rôle d'une grande utilité écologique.

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

Ses populations régressent en France, mais moins rapidement semble-t-il que dans les pays voisins.

Il est fort probable que l'espèce ait subi un déclin depuis au moins 50 ans du fait de l'enrésinement systématique des forêts en France. Toutefois, elle n'est pas encore menacée de disparition.

Son statut et sa répartition en Poitou-Charentes reste à déterminer.

Menaces potentielles

L'espèce est menacée par la sylviculture moderne (plantation de conifères, bois non consommé par les larves de *Cerambyx cerdo*, et par le ramassage systématique des vieux arbres et du bois mort (arbres morts sur pieds et autres débris) réduisant ainsi l'habitat et les sources trophiques de l'espèce.

La disparition des vieux arbres entraîne la raréfaction de cette espèce.

Principes de gestion conservatoire

Chez les insectes saproxylophages, les larves se développent lentement dans le bois pendant 2 à 4 ans. L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Les larves revêtent donc une valeur patrimoniale beaucoup plus forte que les adultes dans le sens où elles sont plus vulnérables et incapables de se déplacer. Les mesures ne concerneront donc que les larves.

Les mesures correctives se limitent à maintenir présent l'habitat de cette espèce sur le site à savoir les souches et les vieux chênes dépérissant. Il faudra donc veiller à ne pas enlever systématiquement ces arbres notamment lorsqu'ils n'entraînent pas le passage de véhicules ou qu'ils ne représentent pas un danger direct pour les personnes.

Améliorer les connaissances et suivre les populations.

Il faut aussi limiter voire stopper les plantations de conifères et favoriser les espèces de feuillus : le Chêne, les saules, l'Orme champêtre.

Localisation de l'espèce sur le site

L'espèce est principalement présente dans les haies de Chênes qui ceignent les champs autour de l'étang de Villedon.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

L'habitat de l'espèce sur le site est caractérisé par des haies de vieux chênes ce qui est relativement typique pour l'espèce.

Menaces et éléments déterminants pour la conservation de l'espèce sur le site

La conservation des haies de chênes mûres semble être l'élément déterminant pour la conservation de l'espèce sur le site.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures de gestion mises en œuvre pour la conservation du Grand Capricorne profiteront à un large éventail d'espèces qui pourront profiter des haies de grands chênes. Les oiseaux, les mammifères ou encore les insectes sont

susceptibles d'être favorisés et ou maintenus par cette action de gestion. La préservation et le faible entretien des habitats forestiers sont valables pour l'ensemble de la communauté saproxylique qui pourra ainsi consolider ses effectifs.

Origine des informations concernant le site

Biotope 2007

Le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (Linné, 1758)

Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Lucanidés

Code Natura 2000 : 1083

Statut et Protection

directive «Habitats» : Annexes II

Convention de Berne : Annexe II



source : BIOTOPE

Répartition en France et en Europe

L'espèce est largement distribuée, présente dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni. Mais elle est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

En France, l'espèce est plus ou moins commune selon les régions. Globalement répartie à travers toute la France, elle est probablement localisée aux beaux massifs forestiers de feuillus ou d'essences mixtes.

Description de l'espèce

C'est le plus grand coléoptère d'Europe. Sa taille varie d'environ 3 cm pour les femelles à plus de 8 cm pour les mâles. Très caractéristique, cet insecte brun-noir est pourvu chez le mâle de mandibules rappelant les bois d'un cerf. La tête et le pronotum sont noirs, les élytres bruns (parfois noirs chez la femelle) et les pattes noires.

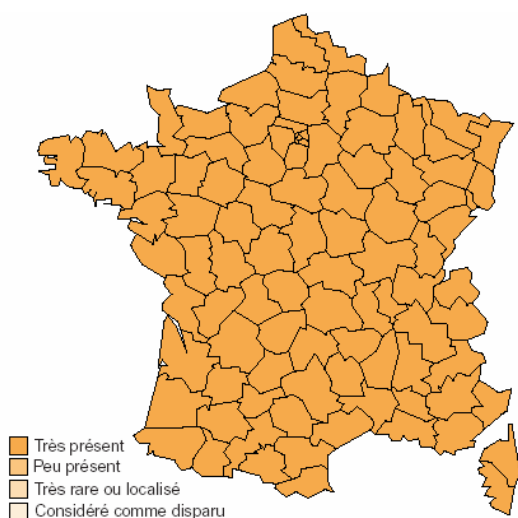
Biologie et Écologie

Activité :

L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Il vole le soir et de jour. On le trouve sur les troncs d'arbres où il lèche la sève. Les adultes sont aussi liés aux chênes, mais ils peuvent également être rencontrés sur un grand nombre d'autres feuillus. Le Lucane cerf-volant vole aussi au niveau des lisières forestières, des bocages avec des arbres sénescents et dans les parcs urbains.

Régime alimentaire :

Les larves et adultes de l'espèce sont saproxylophages (consommatrice de bois mort).



Carte tirée des cahiers habitats

Biologie et Écologie (suite)

Reproduction:

Le cycle de développement larvaire dure de 5 à 8 ans, d'où une certaine fragilité des populations si les habitats naturels qu'elles occupent subissent des changements rapides.

La nymphe (stade intermédiaire de développement de l'insecte qui se situe entre le stade larvaire et le stade adulte) loge dans une grande cavité souterraine.

Caractères écologiques :

Cette espèce occupe une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie souterraine des arbres feuillus. La larve vit dans le système racinaire et le tronc des chênes mourants, ou dans de grosses branches mortes, plus rarement dans d'autres essences comme le Châtaignier, le Cerisier ou le Frêne.

Le biotope de prédilection du Lucane cerf-volant est constitué par de vieilles forêts de feuillus, peu exploitées (bois mort laissé au moins en partie sur place).

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

Il est fort probable que l'espèce ait subi un déclin depuis une cinquantaine d'années du fait essentiellement de l'enrésinement des forêts. En France, l'espèce n'est pas menacée de disparition.

L'espèce est abondante en Poitou-Charentes.

Menaces potentielles

L'espèce est menacée par les méthodes de sylviculture intensive :

plantation de conifères, dont le bois n'est pas consommé par les larves,

entretien des plantations, par ramassage systématique des vieux arbres et du bois mort (arbres morts sur pieds et autres débris), réduisant ainsi l'habitat et les sources trophiques de l'espèce.

En zone agricole l'élimination des haies arborées peut également accentuer le déclin local des populations de Lucane.

Principes de gestion conservatoire

Chez ces insectes saproxylophages, les larves se développent très lentement dans le bois. Ne pouvant se déplacer, elles sont donc plus vulnérables que les adultes aux menaces présentées ci-dessus. Par conséquent, les mesures de gestion qui suivent concernent plutôt le stade larvaire de l'espèce :

Maintenir présent l'habitat de cette espèce sur le site, spécifiquement les souches. Il faudra donc veiller à ne pas enlever systématiquement les souches des arbres abattus notamment lorsqu'elles n'entravent pas le passage des véhicules.

Les plantations d'espèces de feuillus favorables au Lucane cerf-volant (Chênes, hêtres, saules et Orme champêtre) doivent être favorisées. Les plantations de conifères doivent être limitées, voire stoppées.

Le suivi des populations permettrait d'améliorer les connaissances sur cette espèce.

Localisation de l'espèce sur le site

Les six individus observés l'ont tous été à proximité de l'étang du moulin d'Asnières.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

Tous les individus observés étaient présents à côté de petits bosquets et de haies composées de grands arbres d'essences variées (Chêne, Frêne, Saule.)

Menaces et éléments déterminants pour la conservation de l'espèce sur le site

La conservation des haies matures et des souches sont primordiales à la conservation de l'espèce sur le site.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

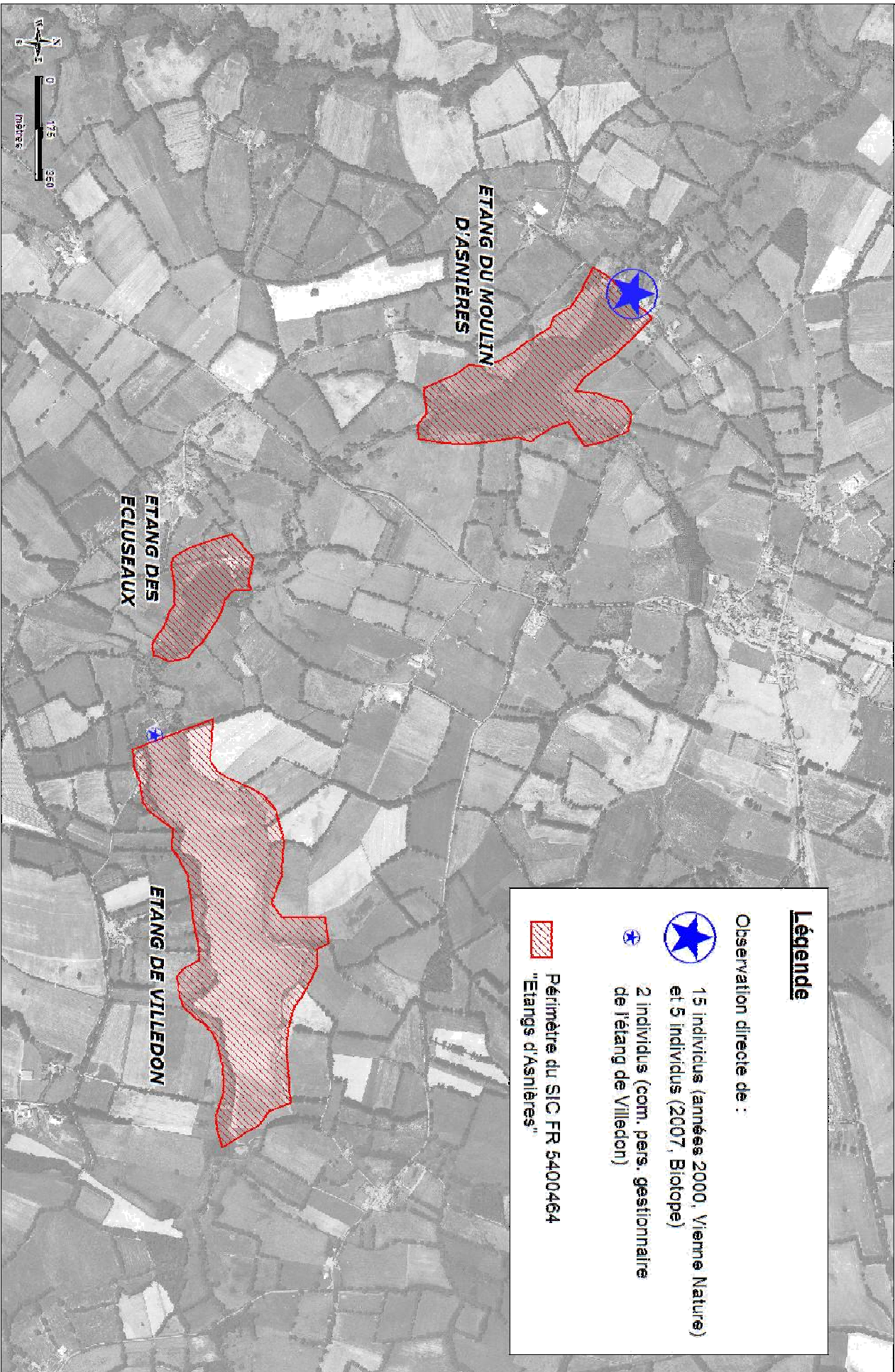
La préservation et le faible entretien des habitats forestiers profiteront à un large éventail d'espèces qui pourront profiter des haies de grands chênes. Les oiseaux, les mammifères ou encore les insectes sont susceptibles d'être favorisés et/ou maintenus par cette action de gestion. Ces mesures seront également favorables à l'ensemble de la communauté saproxylique qui pourra ainsi consolider ses effectifs.

Origine des informations concernant le site

Biotope, 2007

II.3.3. AMPHIBIENS

Bien qu'aucune espèce d'amphibien ne soit inscrite au FSD, des données datant de 2005 mentionnent la présence du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), espèce d'intérêt européen, sur le site Natura 2000 des étangs d'Asnières. Une recherche de tous les milieux favorables a donc été menée afin de retrouver cette population et de vérifier l'existence d'autres noyaux sur le site. Le territoire retenu pour ces prospections correspond à peu près à l'ensemble des parcelles attenantes aux étangs.



Le Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* (Linné, 1758)

Classe : Amphibiens

Ordre : Anoures

Code Natura 2000 : 1193

Statut et Protection

Protection nationale : espèce intégralement protégée (arrêté ministériel du 22.07.1993, JO du 09.09.1993)

directive «Habitats» : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Statut de conservation mondial : (UICN v.3.1, 2001)

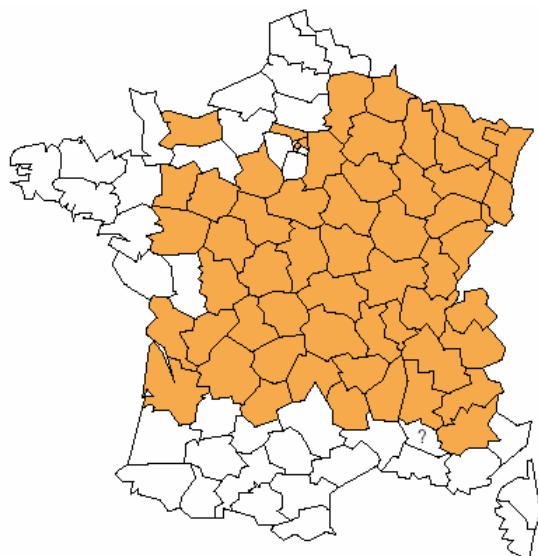
Gravement menacé d'extinction	Menacé d'extinction	Vulnérable	Faible risque	Insuffisamment documenté
-------------------------------	---------------------	------------	---------------	--------------------------

Statut de conservation en France :

En danger	Vulnérable	Rare	Statut indéterminé	À surveiller
-----------	------------	------	--------------------	--------------



Famille : Discoglossidés



■ Observé entre 1990 et 1999
 ? Présence à confirmer

Répartition en France et en Europe

Carte extraite des « cahiers habitats »

L'aire de répartition du Sonneur à ventre jaune s'étend du Périgord jusqu'à la Mer Noire, en passant par le centre de l'Allemagne et l'Italie. On distingue plusieurs sous-espèces. Dans les régions de basse altitude du nord et de l'est de

l'Europe, il cède la place à son proche parent, le Sonneur à ventre rouge (*Bombina orientalis*). En France, on trouve le Sonneur à ventre jaune de l'Alsace à la Mayenne jusqu'au nord du Lot et en Isère.

Description de l'espèce

Le Sonneur à ventre jaune a un corps ovale et une peau fortement verruqueuse. Il mesure à peine 5 cm. Son dos brun comme la terre glaise lui assure un camouflage parfait dans son environnement. Son ventre jaune et noir, tirant parfois jusqu'au bleu, permet d'identifier chaque individu sans risque d'erreur. Ce n'est que durant la période de reproduction que les mâles peuvent être distingués des femelles par leurs durillons noirs à l'avant-bras et au pouce. L'appel des mâles durant la période de reproduction est un faible «hou, hou, hou» régulier, qu'ils émettent souvent en se laissant flotter à la surface de l'eau.

Confusions possibles

Aucune confusion possible en France.

Biologie et Écologie

Reproduction

Le Sonneur à ventre jaune a une longévité de 9 à 10 ans avec un maximum de 19 ans. Une population est donc en mesure de subsister plusieurs années sans se reproduire. En règle générale, le sonneur à ventre jaune atteint la maturité sexuelle après deux hivers.

La période de reproduction dure de fin avril à début août, avec un pic en mai et juin. La reproduction se déroule dans l'eau et la fécondation est externe. Chaque été, la femelle peut pondre jusqu'à 200 ovules, mais souvent moins de 50 sont fécondés par le mâle au moment de leur expulsion. Il peut aussi arriver qu'elle pondre plusieurs fois par été. Le risque que sa maigre descendance soit dévorée ou qu'elle soit victime de la sécheresse est ainsi réduit. Le développement larvaire dure un à deux mois.

Activité

L'activité débute généralement en avril (en mars pour les stations les plus méridionales) et se termine en septembre. Le Sonneur à ventre jaune se déplace volontiers et peut coloniser de nouveaux habitats à une distance de plusieurs kilomètres. Ce sont surtout les jeunes individus qui colonisent les nouveaux sites. Quant aux individus âgés, ils sont souvent extrêmement sédentaires et peuvent rester des années sur un site qui n'est plus favorable à la reproduction.

De jour, le Sonneur à ventre jaune peut souvent être observé dans l'eau, mais son activité est surtout nocturne.

Régime alimentaire

Les têtards se nourrissent d'algues et de diatomées. Quant aux adultes, ils se nourrissent essentiellement de lombrics, de petites limaces et d'insectes.

Prédateurs

Le sonneur dispose d'une sécrétion cutanée très venimeuse le protégeant aussi bien des bactéries que des prédateurs. Sur la terre ferme, ses prédateurs sont les oiseaux et les carabes (coléoptères). Les têtards, quant à eux, sont une proie facile pour les poissons, les tritons, les insectes et les oiseaux.

Habitats d'espèce

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
HIVERNAGE : Sous des pierres, ou des souches, dans la vase, l'humus, les fissures du sol ou les galeries de rongeurs. Lieux peu éloignés de son habitat en période d'activité			PERIODE D'ACTIVITE : Milieux riches en poches d'eau tels que les vallées fluviales, les prairies, les marais, les forêts humides et même les eaux légèrement saumâtres. Milieux aquatiques stagnants, peu profonds et non ombragés en permanence comme : les mares, mardelles et étangs forestiers, les zones de source, les fossés, les ornières, les bras morts, les chablis inondés, les carrières et les gravières.					HIVERNAGE : Sous des pierres, ou des souches, dans la vase, l'humus, les fissures du sol ou les galeries de rongeurs. Lieux peu éloignés de son habitat en période d'activité			

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

Depuis le début du 20e siècle, le Sonneur à ventre jaune traverse une période de fort déclin dans l'ouest de l'Europe. Ce phénomène est étroitement lié au développement des activités humaines. Les sites de reproduction peuvent être détruits par le débardage du bois, l'inondation permanente de portions de cours d'eau en amont des barrages, le terrassement, l'assèchement, le comblement des zones humides...

En France, il a disparu successivement de la région méditerranéenne et des landes de Gascogne et s'est raréfié dans les Pays de la Loire, en Normandie, en Ile-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie, où il est parfois au bord de l'extinction. En France, le sonneur est considéré « assez commun » seulement dans le Limousin, la Franche-Comté et la Lorraine.

Actuellement, l'espèce est considérée comme en déclin à l'échelle européenne et rare et localisée en Poitou-Charentes.

Sur le site des étangs d'Asnières, la population est constituée par une vingtaine d'individus.

Menaces potentielles

- l'assèchement des zones humides,
- la canalisation des rivières,
- la disparition des mares et des maillages de zones humides,
- l'intensification des pratiques sylvicoles,
- la disparition de la connectivité des milieux aquatiques,
- la pollution des eaux.

Principes de gestion conservatoire

La conservation du Sonneur à ventre jaune nécessite la création, la restauration et la conservation des zones humides favorables à cette espèce. Il faut donc maintenir et développer la connectivité des milieux aquatiques en favorisant un maillage dense de points d'eau (mares, mardelles,...). La connexion entre ces milieux doit être assurée par des zones de suintement, des fossés de drainage ou le long des ruisseaux. En outre, sur ce site, la survie de l'espèce passe par le renforcement de la population.

Il faut souligner que les associations naturalistes de Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, Nature Environnement 17, Deux-Sèvres Nature Environnement et Vienne Nature) mènent actuellement un programme d'action de sauvegarde de cette espèce avec le soutien de la région Poitou-Charentes, de l'Union européenne et de la DIREN Poitou-Charentes. Ce plan prévoit :

- ☞ La conservation des sites abritant l'espèce
- ☞ La restauration des milieux naturels
- ☞ Des actions de sensibilisation et d'informations auprès du grand public et des gestionnaires de milieux naturels
- ☞ Des suivis de populations



Localisation de l'espèce sur le site

Le Sonneur a été contacté dans deux stations distinctes.

Deux individus ont été observés en hivernage dans un appentis à l'étang de Villedon. Le milieu où ils ont été observés a beaucoup évolué depuis cette observation et les Sonneurs n'ont pas été revus (com. pers. gestionnaire de l'étang de Villedon). Il est cependant possible qu'une petite population subsiste toujours à proximité.

Le deuxième site se situe au niveau de l'exutoire de l'étang du moulin d'Asnières, le long du Blour. Différentes prospections ont permis de mettre en évidence la présence de plusieurs individus (15 en 2006 – Vienne Nature, 5 en 2007 – Biotope) sur une surface d'une centaine de m².

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

On peut distinguer deux types d'habitat sur le site. Le premier est un étier qui servait anciennement au moulin et qui ne semble plus en connexion avec l'étang. La profondeur d'eau dans cet étier est très faible avec entre 10 et 20 centimètres d'eau en moyenne. L'eau est très turbide et se trouve en partie recouverte par des lentilles. Une partie de l'étier est recouvert par une végétation d'hélophyte. Le deuxième est constitué par des vasques naturelles de faible profondeur qui longent le Blour. Etant donné le très faible effectif de la population, l'état de conservation de l'espèce est considéré comme MAUVAIS.

Menaces pour la conservation de l'espèce sur le site

- Comblement et/ou assèchement de l'étier et des vasques
- Colonisation de l'étier par les poissons-chats et/ou l'écrevisse de Louisiane
- La faiblesse des effectifs pourrait entraîner à moyen ou à court terme la disparition locale de l'espèce
- La gestion des niveaux d'eau du Blour ne prenant pas en compte les nécessités de l'espèce, elle peut entraîner la disparition momentanée des milieux favorables et compromettre la reproduction.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures de gestion mises en œuvre pour la conservation du Sonneur à ventre jaune profiteront aux autres espèces semi-aquatiques et vivantes dans des points d'eau stagnants tels que le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et autres amphibiens.

Origine des informations concernant le site

Biotope, 2007

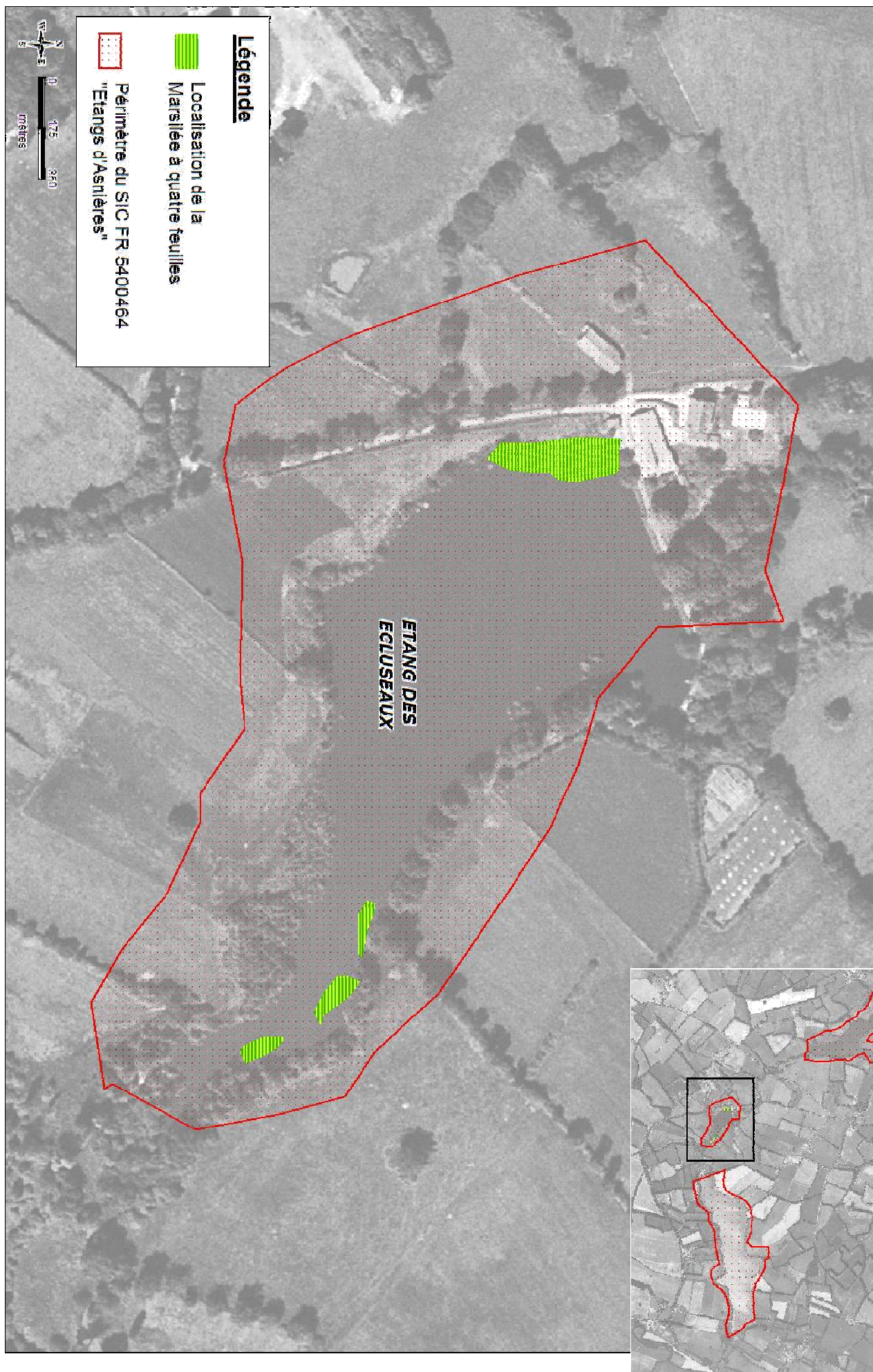
Vienne Nature, 2007

II.3.4. ESPECES VEGETALES

Une donnée datant de 1901 (Souché B., 1901) faisait état de la présence de la Marsilée à quatre feuilles dans le grand étang de Villedon. En 2005, elle est observée par Vienne Nature à l'exutoire du Moulin d'Asnières. Entre ces 2 dates, cette espèce ne fait l'objet d'aucune mention dans le secteur. En 2007, lors des prospections effectuées pour le diagnostic écologique du présent document d'objectifs, la Marsilée à quatre feuilles a été trouvée en très grande quantité sur l'étang des Ecluseaux. Elle serait en phase d'expansion depuis l'an 2000 selon les propriétaires de l'étang.

Des recherches ont été menées sur tous les secteurs du réseau hydrographique du site Natura 2000 favorables à l'espèce.

Document d'objectifs Natura 2000 du site FR 5400464 "Étangs d'Asnières"
LOCALISATION DE LA MARSILÉE À QUATRE FEUILLES



La Marsilée à quatre feuilles *Marsilea quadrifolia* (L.)

Code Natura 2000 : 1428

Classe : Ptéridophytes

Ordre : Marsiléales

Famille : Marsilécées

Statut et Protection

Protection nationale : arrêté du 20.01.1982 (JO du 13 mai 1982)

Liste rouge nationale : vulnérable

directive «Habitats» : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe I

Liste rouge mondiale (UICN) : non menacée

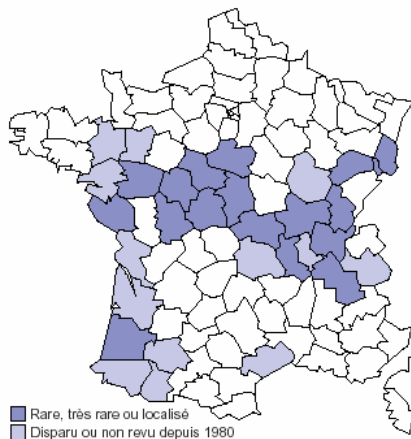


Répartition en France et en Europe

Carte extraite des « cahiers habitats »

L'aire de répartition générale de l'espèce couvre l'Europe tempérée tiède, de la France et du Portugal jusqu'à la mer Noire et la mer Caspienne, une partie de l'Asie ainsi que les îles Canaries et Açores. Les stations nord-américaines proviendraient d'introductions anciennes.

En France, l'espèce est très localisée. Elle se développe à basse altitude (au-dessous de 200-300 m), essentiellement entre les latitudes d'Orléans et de Grenoble.



L'espèce est encore assez abondante dans les vallées de la Loire et de l'Allier, en Anjou, Touraine, Orléanais, Sologne, Brenne, Nivernais ainsi qu'en Bresse, dans la Dombes et dans le Lyonnais. On trouve également quelques stations isolées dans le sud de l'Alsace et le sud-ouest de la France.

Description de l'espèce

Plante herbacée aquatique de 5 à 15 cm de haut, à rhizome généralement submergé, rampants et peu ramifiés, atteignant 50 cm de long. Les feuilles une fois développées sont glabres, d'un vert brun mat, disposées en trèfle à 4 folioles. Le limbe est étalé horizontalement et souvent flottant librement à la surface de l'eau. Deux types de feuilles se développent : les premières à limbe flottant et pétiole mou, les secondes à pétiole rigide et dressé. Les folioles sont cunéiformes, largement arrondies et entières. Les sporocarpes, en forme de petits grains de haricot, sont fixés à la base des pédoncules.

Biologie et Écologie

Biologie générale: la Marsilée est une espèce « à éclipses » : elle semble parfois disparaître pour réapparaître ensuite de manière spectaculaire (attendant parfois plusieurs années). La plante feuillée est vivace. Les feuilles disparaissent à l'automne. **Reproduction** : la reproduction sexuée nécessite une phase d'inondation. La fécondation est aquatique. Cependant, les sporocarpes n'apparaissent en général qu'après une période d'émersion (en général estivale). La déhiscence du sporocarpe se produit par infiltration d'eau et gonflement d'un anneau mucilagineux (d'où la nécessité d'une longue imbibition pour une bonne germination). La dissémination semble être de deux types : transport par l'eau (hydrochorie) ou par les pattes boueuses des oiseaux (zoochorie). La multiplication végétative est fréquente ; elle s'opère par rupture des rhizomes et enracinement des fragments.

Caractères écologiques : *Marsilea quadrifolia* occupe des places libres sur des sols boueux mouillés ou temporairement inondés, riches en nutriments, humifères, souvent pauvres en calcaire, sablo-argileux et à dessèchement saisonnier. Thermophile, elle apparaît dans des étangs peu profonds et sur leurs berges asséchées en été, dans les anciens lits de cours d'eau, dans les fossés, gravières et autres pâturages mouillés. Il est parfois possible qu'elle dépende de perturbations anthropiques occasionnelles qui lui procurent un biotope libre. Héliophile, elle semble difficilement supporter l'ombrage, de même qu'une trop forte concurrence des autres végétaux. On la trouve dans les groupements pionniers bas de la classe des *Isoeto drierui* – *Juncetea bufonii* (et plus particulièrement de l'alliance du *Nanocyperion flavescens*), ou de la classe des *Littorelletea uniflorae* (notamment de l'alliance du *Nanocyperion flavescens*) avec souvent d'autres espèces patrimoniales (Pilulaire à globules *Pilularia globulifera*, la Limoselle aquatique *Limosella aquatica*...).

Aspect des populations : l'espèce peut former, du fait de ses rhizomes traçants, des populations denses et étendues (jusqu'à une cinquantaine de mètres carrés). Son recouvrement peut, de plus, être important et constituer des peuplements monospécifiques. En réalité, en raison de la fréquente multiplication végétative et de la présence des rhizomes, certaines de ces populations sont sans doute des « clones ».

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

Marsilea quadrifolia semble en régression un peu partout, y compris dans les zones où elle paraissait abondante au début du siècle (Bresse, Vallées de la Loire et de l'Allier, Brenne). Elle a cependant toujours été plus ou moins erratique, avec, localement, de longues éclipses et des réapparitions spectaculaires. Plus précisément, l'espèce a été signalée récemment dans une vingtaine de départements du centre de la France, mais elle semble avoir disparu de Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, du Loir-et-Cher, et également du Gers et des Hautes-Pyrénées, où elle avait été autrefois signalée.

Menaces potentielles

- Régression générale des zones humides temporaires suite aux drainages ou à l'abaissement du lit des rivières et grands fleuves ;
- Pollution des eaux par des engrais, herbicides ou hydrocarbures ;
- Eutrophisation forte ;
- Des problèmes de dynamique des milieux, la plante supportant mal la fermeture du milieu générée par les grands héliophytes, les joncs et grandes laïches ;

Menaces potentielles (suite)

Les problèmes de compétition liés aux espèces envahissantes (cas de la Jussie dans le Centre-Ouest) ;
Peut-être des problèmes de génétique des populations, certaines d'entre elles étant certainement monoclonales.

Principes de gestion conservatoire

Éviter l'accès aux mares, aux étangs et aux boires concernés et proscrire leur assèchement.

Ne pas trop réguler le niveau des eaux et le laisser varier dans l'année

Éviter l'envasement trop important (eutrophisation défavorable)

Éviter les contaminations par polluant divers.

Empêcher l'invasion par les grandes hélophytes (joncs, laiches, scirpes divers) qui imposent une trop forte concurrence pour la lumière), et le cas échéant, éradiquer, les espèces envahissantes qui tendent à coloniser les stations comme les stations (comme les jussies, *Ludwigia* spp.)

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures de gestion précédentes seraient également favorables aux autres espèces patrimoniales de même milieu, comme la Pilulaire à globule, le Nymphoïdès pelté, la Baldelle fausse renoncule, la limoselle aquatique, etc.

Localisation sur le site

Cette espèce est présente de manière certaine sur l'étang des Ecluseaux, il se pourrait également qu'elle se trouve encore à l'exutoire de l'étang d'Asnières.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

Le principal habitat est constitué par un étang peu profond. Le système de vidange de l'étang étant cassé, le niveau d'eau est stable tout au long de l'année, ce qui ne permet pas la reproduction sexuée de cette plante qui a besoin pour cela d'une phase d'exondation. Etat de conservation MOYEN

Menaces et éléments déterminants pour la conservation de l'espèce sur l'aire d'étude

La Jussie a été trouvée sur l'étang des Ecluseaux en petite quantité et sur l'étang de Villedon en grande quantité. À terme, le développement de cette plante pourrait concurrencer la Marsilée et la faire disparaître.

La limitation de la population piscicole sur l'étang des Ecluseaux est un élément essentiel pour la pérennité de l'espèce sur le site (eutrophisation, fouissage).

La présence de l'Écrevisse de Louisiane met également en péril la pérennité de cette espèce.

Origine des informations concernant le site

Biotope 2007

Vienne Nature 2007

III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Le site des étangs d'Asnières s'avère plus riches que ce qui était évalué dans le Formulaire Standard de Données.

Les prospections et les consultations réalisées ont permis non seulement de retrouver les éléments inscrits au Formulaire Standard de Données mais également de mettre en évidence la présence de deux habitats d'intérêt européen (mégaphorbiaies et forêt alluviale) ainsi que trois espèces d'intérêt européen (Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant et Sonneur à ventre jaune) supplémentaires.

Les tableaux suivants reprennent l'ensemble de ces éléments et leurs principales caractéristiques.

SITE NATURA 2000 « ETANGS D'ASNIÈRES » MILIEUX NATURELS D'INTERET EUROPEEN – ETAT DE CONSERVATION				
Habitats d'intérêt européen	Etat de conservation	Menaces pesant sur l'habitat	Typicité	Dynamique
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Moyen	Présence d'espèce végétale invasive (Jussie,). Envasement et destruction d'herbiers dus à la surcharge de poissons et à l'Ecrevisse de Louisiane	Moyenne	Stable
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Bon	Pâturage ovin (faible incidence) Fauche sur emplacement de pêche (faible incidence)	Bonne	Progressive rapide
* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Moyen	Pas de menaces significatives	Faible	Stable

**SITE NATURA 2000 « ETANGS D'ASNIERES »
ESPECES D'INTERET EUROPEEN – ETAT DE CONSERVATION**

Espèces d'intérêt européen	Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site	Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site	Menaces pesant sur l'espèce
Grand Capricorne	BON	Chênes matures BON état de conservation des habitats de l'espèce	Pas de menaces significatives
Lucane Cerf-volant	BON	Souches, bois mort, arbres dépérissants BON état de conservation des habitats de l'espèce	
Sonneur à ventre jaune	MAUVAIS	Milieu aquatique stagnant et peu profond, bien exposé Etat de conservation MOYEN des habitats de l'espèce	Comblement du lieu de ponte Prédation des Poissons chats et des Ecrevisses de Louisiane sur les têtards
Marsilée à quatre feuilles	MOYEN	Etat de conservation MOYEN des habitats de l'espèce	Expansion de la Jussie Stabilisation du niveau d'eau Destruction par les poissons fousseurs et l'Ecrevisse de Louisiane

IV. EFFETS DES ACTIVITES HUMAINES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES ELEMENTS NATURELS DU SITE NATURA 2000

EFFETS DES DIFFERENTS USAGES SUR LES HABITATS D'INTERET EUROPEEN DU SITE NATURA 2000 « ETANGS D'ASNIERES »			
	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
Pêche sportive	Dégradation de la qualité des eaux (augmentation des nutriments) ; Destruction des herbiers aquatiques par les poissons fouisseurs (Carpe...).	Destruction de l'habitat sur les emplacements de pêche.	Pas d'effet significatif
Agriculture	Enrichissement potentiel de l'eau en nutriment si l'agriculture locale change	Destruction par pâturage ovin (faible incidence)	Pas d'effet significatif
Chasse	Pas d'effet significatif		
Entretien des berges des étangs	Pas d'effet significatif	Destruction des habitats par fauche	Pas d'effet significatif
		Limitation de développement des ligneux défavorables à l'habitat	
Gestion hydraulique des étangs	Les vidanges répétées peuvent être défavorables aux communautés végétales aquatiques (faible incidence)	Pas d'effet significatif	Pas d'effet significatif
Activités naturalistes	Vigilance globale quant à la qualité des milieux naturels et leur prise en compte dans les plans et projets ; action d'éducation à la préservation du patrimoine naturel		

EFFETS DES DIFFERENTS USAGES SUR LES ESPECES D'INTERET EUROPEEN DU SITE NATURA 2000 « ETANGS D'ASNIERES »			
	Marsilée à quatre feuilles	Sonneur à ventre jaune	Coléoptères saproxyliques
Pêche sportive	Enrichissement de l'eau par apport de nutriment lié à la pêche Forte population de poissons fousseurs	Limitation du Poisson-chat	Pas d'effet significatif
	Limitation du Poisson- chat		
Agriculture	Enrichissement potentiel de l'eau en nutriment si l'agriculture locale change	Risque de comblement de zones de reproduction	Conservation des haies et des vieux arbres
			Destruction des vieux arbres si changement de mode de production Ramassage systématique du bois mort
Chasse	Pas d'effet significatif		
Entretien des berges des étangs	Limitation des ligneux sur les berges	Pas d'effet significatif	Pas d'effet significatif
Gestion hydraulique des étangs	Stabilité du niveau d'eau empêchant la reproduction sexuée	Peut inonder les sites de reproduction	Pas d'effet significatif
Activités naturalistes	Vigilance globale quant à la qualité des milieux naturels et leur prise en compte dans les plans et projets ; action d'éducation à la préservation du patrimoine naturel		

V. OBJECTIFS RETENUS

L'analyse des enjeux de conservation du patrimoine naturel et des effets des différents usages recensés sur le site a permis d'identifier des orientations de gestion suite au diagnostic du présent document d'objectifs.

OBJECTIF 1 : « Conserver ou améliorer la qualité des écosystèmes et le patrimoine naturel européen associé »

Cet objectif vise à préconiser une série de mesures permettant le maintien de la biodiversité de l'ensemble des écosystèmes liés de près ou de loin aux étangs, à travers la gestion et la conservation des éléments écologiques d'intérêt européen (habitats naturels et espèces).

La conservation des populations animales nécessite dans un même temps le maintien des habitats naturels nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie (zone de reproduction, de nourrissage, de refuge...) et le maintien d'axes naturels de circulation entre les différents habitats (haies, ruisseaux...).

Les étangs d'Asnières se situent au cœur d'un espace agricole bocager. L'agriculture s'impose comme l'activité principale qui permettra de garantir durablement la qualité écologique des milieux naturels.

En effet, l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire (forêt alluviale, « lacs eutrophes »...) est étroitement liée à celle des pratiques culturelles.

Si l'activité agricole telle qu'elle se pratique sur et aux abords du site Natura 2000 permet encore à ce jour le maintien dans les écosystèmes d'éléments écologiques d'intérêt européen, certains de ces éléments sont dans un mauvais état de conservation et risquent à terme de disparaître.

La préservation et l'encouragement de modes de production assurant le bon état de conservation des éléments écologiques d'intérêt communautaire apparaît donc comme un objectif d'une importance majeure.

OBJECTIF 2 : « Améliorer la connaissance et le suivi écologique du site »

Malgré la réalisation d'un diagnostic écologique détaillé du site, certains éléments (physico-chimie de l'eau, chauves-souris) nécessitent quelques études complémentaires afin de disposer d'un inventaire exhaustif qui permettra une gestion optimale des étangs et de leurs abords.

La mise en œuvre de cet objectif passe principalement par un travail scientifique (inventaire, suivi...).

OBJECTIF 3 : « S'assurer de la pertinence et de l'efficacité du DOCOB »

Cet objectif inclut le suivi de l'ensemble des habitats naturels et des espèces. Ce suivi est indispensable pour contrôler l'évolution de l'état de conservation des écosystèmes et donc de l'atteinte ou non des objectifs fixés dans le DOCOB. L'efficacité du DOCOB passe également par la mise en œuvre de mesures au sein d'une unité spatiale écologiquement pertinente. Un périmètre ajusté sur le fonctionnement écologique de la zone y est détaillé.

VI. ACTIONS DE GESTION CONSERVATOIRE SUR LE SITE NATURA 2000

Cf. tableau récapitulatif des préconisations de gestion et les fiches « actions », pages suivantes

TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS DE GESTION POUR LES HABITATS NATURELS ET LES EPSECS

Objectif	Type d'action	Outil contractuel d'aide à la mise en œuvre (1)	Priorité de l'action	Fiche action
Objectif 1 : Conserver ou améliorer la qualité des écosystèmes ainsi que le patrimoine naturel d'intérêt européen associé	Maintien des prairies et limitation ou absence totale de leur fertilisation	Mesure Agro-environnementale	1	1
	Amélioration de l'hydraulique des étangs	Contrat Natura 2000 non forestier	1 et 2	2
	Amélioration des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune	Mesure agro-environnementale et Contrat Natura 2000 non forestier	1	3
	Entretien extensif des mégaphorbiaies	Contrat Natura 2000 non forestier	2	4
	Lutte active contre la Jussie	Contrat Natura 2000 non forestier	1	5
	Organisation de la lutte contre les espèces invasives (hors Jussie)	Mesure non contractualisable	2	6
	Maintien du réseau de haies	Mesure agro-environnementale et Contrat Natura 2000 non forestier	2	7
	Maintien de la forêt alluviale	Mesure non contractualisable	2	8
Objectif 2 : Améliorer la connaissance du fonctionnement écologique du site	Suivi de la qualité de l'eau	Mesure non contractualisable	1	9
	Complément d'inventaire des chauves-souris d'intérêt communautaire	Mesure non contractualisable	3	10
Objectif 3 : s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du DOCOB	Mise en place d'un outil de suivi	Mesure non contractualisable	1	11
	Ajustement pour un périmètre fonctionnel	Mesure non contractualisable	1	12

(1) voir annexe opérationnelle pour information sur les contrats possibles (éligibilité, modalités de financement...)

Remarque : la Charte Natura 2000 du site est un outil supplémentaire transversal pour favoriser l'atteinte des objectifs énoncés.

Action 1	Maintien des prairies et limitation ou absence totale de leur fertilisation	
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 1 : Conserver et/ou améliorer la qualité des écosystèmes ainsi que le patrimoine d'intérêt européen associé	
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 1193 : Sonneur à ventre jaune 1428 : Marsilée à quatre feuilles		
Localisation : Les parcelles en prairies temporaires ou permanentes, pâturées ou non, incluses dans le site Natura 2000 « Etangs d'Asnières »	Superficie : SIC initial : 15 ha Périmètre étendu : 102 ha	Priorité 1
Justification : L'évaluation de la qualité de l'eau effectuée au regard du cortège d'espèces végétales qui croît dans les étangs, indique une eau relativement peu chargée en nutriments. Cependant, il existe un risque d'augmentation de cette teneur en cas de changement de pratique agricole notamment. Or, la Marsilée à quatre feuilles est particulièrement sensible à ce paramètre et l'augmentation significative des nutriments tendrait à sa disparition. La limitation ou l'absence d'apports de fertilisants, minéraux et organiques participerait à assurer une bonne qualité d'eau et avec elle le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces inféodés aux milieux aquatiques. Enfin, le retour aux prairies (temporaires ou permanentes) permettrait également de contribuer à garantir une bonne qualité d'eau (peu de nutriment et de produit phytosanitaires).		
Cahier des charges de l'action: Maintien des prairies et limitation ou absence totale de leur fertilisation <ul style="list-style-type: none"> ↪ absence de destruction des prairies permanentes, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...); ↪ limitation des retournements des prairies temporaires (1/5ans); ↪ limitation de la fertilisation en P (90 unités/ha/an dont un maximum de 60 unités/ha/an en minéral) et K (160 unités/ha/an dont un maximum de 60 unités/ha/an en minéral); ↪ limitation de la fertilisation azotée (2 niveaux : 30 unités/ha/an d'azote total sur chaque parcelle engagée dont 15 unités/ha/an d'azote minéral ou absence totale de fertilisation); ↪ absence de désherbage chimique (excepté pour lutter contre les chardons, rumex et ortie, contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes); ↪ maîtrise des refus et des ligneux à l'occasion de l'entretien; ↪ épandage des boues de curage autorisées. Implantation de surfaces en herbe participant au maintien de la bonne qualité d'eau <ul style="list-style-type: none"> ↪ implantation d'un mélange de graminées et de légumineuses en quantité suffisante; ↪ respect de la largeur minimale de 20m et d'une taille maximale de 8 ha d'un même couvert; ↪ absence de destruction, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...); un seul renouvellement possible par travail superficiel du sol au cours des 5 ans ↪ limitation des retournements des prairies temporaires (1/5ans), sans déplacement; ↪ absence de fertilisation; ↪ absence de désherbage chimique (excepté pour lutter contre les chardons, rumex et ortie, contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes); ↪ maîtrise des refus et des ligneux à l'occasion de l'entretien; ↪ épandage des boues de curage autorisées. 		
Outils de mise en œuvre : Sur parcelles agricoles exploitées : Mesures agrienvironnementales territorialisées (MAET). Voir annexe opérationnelle pour information sur les contrats possibles (éligibilité, modalités de financement...) Sur parcelles non agricoles : Charte Natura 2000		
Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure : <ul style="list-style-type: none"> ↪ Maintien ou amélioration de la qualité de l'eau, évaluée par observation de la végétation et d'analyses chimiques ↪ Surfaces gérées comme préconisé 		

Acteurs concernés :

Pour la contractualisation ou l'adhésion à la Charte : Propriétaires ou ayants-droits (exploitants agricoles...), collectivités,

Pour la promotion, l'accompagnement technique et administratif : structure animatrice, chambre d'agriculture, DDEA, DIREN

Coûts prévisionnel :

Les montants des aides ci-dessous sont présentés à titre indicatif, dans le cadre de contrats MAE T de 5 ans. Des changements substantiels sont possibles dans l'avenir.

Montant des aides : 211€/ha/an pour « absence totale de fertilisation azotée

195 €/ha/an pour « limitation de la fertilisation »

369 €/ha/an pour « implantation de prairie avec absence de fertilisation »

Estimation du coût global sur 5 ans :

Hypothèse cible : si 40% des prairies éligibles sont contractualisées en « limitation de fertilisation » et 25% en « absence totale de fertilisation » et 10% des cultures en implantation de couvert (soit 3 000m² pour le site initial et 3 ha pour le site ajusté).

Financements possibles : Etat, Europe, collectivités, autres**Calendrier de mise en œuvre**

2010	2011	2012	2013	2014
30%	30%	20%	20%	

Action 2	Amélioration de l'hydraulique des étangs	
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 1 : Conserver et/ou améliorer la qualité des écosystèmes ainsi que le patrimoine d'intérêt européen associé	
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 1428 : Marsilée à quatre feuilles		
Localisation : Surface en eau des étangs	Superficie : SIC initial : 43ha Périmètre étendu : 43ha	Priorité 1 (pour partie)
Justification : L'hydraulique des étangs d'Asnières connaît deux problématiques principales qui peuvent constituer des facteurs de dégradation de l'état de conservation de la Marsilée et des végétations des lacs eutrophes : <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'impossibilité de gérer le niveau d'eau sur l'étang des Ecluseaux due au système de vidange défectueux qui interdit la reproduction par voie sexuée de la Marsilée (nécessité d'une période d'assec) ; ↳ le comblement des étangs qui, à terme, provoque leur disparition et avec eux les espèces qui leur sont inféodées. Il est donc proposé d'effectuer : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Priorité 1 : la réparation de la bonde de l'étang des Ecluseaux et gestion des niveaux d'eau favorable à la reproduction de la Marsilée ; ↳ Priorité 2 : un curage ou diminution des vases par minéralisation, de l'étang des Ecluseaux, seul à abriter la Marsilée qui aura pour but de rajeunir l'étang. ↳ Priorité 3 : limiter les apports sédimentaires provenant de l'amont des Ecluseaux. ↳ Priorité 4 : favoriser l'implantation de la Marsilée sur l'étang d'Asnières par une gestion adaptée des niveaux d'eau (baisse du niveau estival) 		
Cahier des charges de l'action: <u>Modalités techniques</u> <i>Réparation de la bonde sur l'étang des écluseaux et gestion du niveau d'eau :</i> <ul style="list-style-type: none"> ↳ réalisation au préalable d'un diagnostic de l'état de la bonde et des systèmes de manipulations ; ↳ maintien d'un niveau d'eau élevé (niveau actuel) de septembre à juin ; ↳ baisse du niveau jusqu'à l'émersion de la majorité des herbiers de Marsilée de juillet à août. <i>Limitation du comblement de l'étang des Ecluseaux :</i> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Privilégier la technique de minéralisation des vases, dans la mesure où elle ne remet pas en cause le maintien de l'herbier de Marsilée ↳ En complément, le curage des vases sera envisagé selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - excavation des vases à l'aide matériel adéquat tel que la dragueuse suceuse ou une pelle mécanique ; - curage « vieux fond, vieux bord » ; - exportation des vases en plateforme de compostage ou valorisation agricole (étude sédimentaire préalable obligatoire) ; - évitement des zones à Marsilée à quatre feuilles (zone à Marsilée préalablement marquée) ; <i>Limitation des apports sédimentaires provenant de l'amont des Ecluseaux :</i> Un diagnostic complémentaire sera nécessaire afin d'évaluer les modalités techniques les plus adaptées. Il visera surtout à comprendre comment limiter les apports sédimentaires en provenance de l'étang de Villedon.		

Outils de mise en œuvre :

Les travaux cités ne bénéficiant pas uniquement aux espèces du site mais aussi aux propriétaires d'étangs, si la mise en œuvre a lieu dans le cadre d'un Contrat Natura 2000, le plan de financement devra prévoir une participation du propriétaire ou autre source de financement que l'Etat/Europe. L'engagement de gestion du niveau d'eau sur l'étang des Ecluseaux sera demandé pour bénéficier d'un financement des travaux par un contrat Natura 2000.

La mise en œuvre peut aussi se faire sur initiative du propriétaire, hors contrat. D'autres financements pourront être recherchés

voir annexe opérationnelle pour information sur les contrats possibles (éligibilité, modalités de financement...)

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

↳ Calcul des surfaces d'herbiers de Marsilée

Acteurs concernés :

Pour la contractualisation : propriétaires ou ayant-droits.

Pour la promotion, l'accompagnement technique et administratif : structure animatrice, DDEA, ONEMA, FDAAPPMA, DIREN, Agence de l'eau,...

Coûts prévisionnel :

Coût estimatif unitaire :

↳ *Restauration de la bonde*

Etude diagnostic de la bonde : 1 000€

Bonde et terrassement : 4 500€

↳ *Curage éventuel de l'Etang des Ecluseaux :*

Hypothèse de travaux hivernaux avec matériel de type dragueuse-suceuse.

Etude volumétrique des sédiments à extraire : 3 000€

Analyse sédimentaire pour valorisation agricole : 1 000€

Amené/repliement de chantier : 40 000€

Curage : 10€/m³ extrait

Transport des matériaux : 1€/m³/Km

Soit : Etang des Ecluseaux : 70 000€

↳ *Intervention sur l'Etang de Villedon :*

Estimations dépendantes des modalités d'intervention identifiées après diagnostic complémentaire.

Estimation du coût global sur 5 ans :

Aucune estimation fiable possible à ce jour.

Financements possibles : Etat, Europe, collectivités, autres

Une participation financière du propriétaire sera nécessaire en cas de sollicitation d'aide par un contrat Natura 2000.

Calendrier de mise en œuvre

2010	2011	2012	2013	2014	2015
X	X	X			

Modalité de contrôle :

- Cahier d'enregistrement des interventions – respect du cahier des charges
- Reportage photographiques de la mise en œuvre des actions
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action 3	Amélioration des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune	
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 1 : Conserver et/ou améliorer la qualité des écosystèmes ainsi que le patrimoine d'intérêt européen associé	
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : 1193 : Sonneur à ventre jaune		
Localisation : Mares, points d'eau et ruisseaux favorables présents dans le périmètre du SIC (initial ou étendu)	Nombre de points d'eau concernés : SIC initial : ↳ 1 mare ↳ 100m de ruisseau favorable Périmètre étendu : ↳ 6 mares ↳ 2500m de ruisseau favorable	Priorité 1
Justification : La population de Sonneur sur le site Natura 2000 et dans sa proximité immédiate souffre d'un manque d'habitats de reproduction. De plus, la plupart des mares actuelles pouvant éventuellement être exploitées par le Sonneur pour sa reproduction, sont en voie de comblement. Cette action a donc pour objectif de favoriser la densification de points d'eau utilisable par le Sonneur et de rajeunir les mares existantes. En ce qui concerne les ruisseaux favorables, ils ne sont à l'heure actuelle pas directement menacés par le comblement.		
Cahier des charges de l'action: <u>Modalités techniques</u> <i>Pour le curage des mares</i> ↳ établir un diagnostic de l'état initial des mares ; ↳ enregistrement de l'ensemble des interventions ; ↳ le curage des mares existantes et susceptibles d'accueillir le Sonneur à ventre jaune doit se faire selon le principe « vieux fond, vieux bord » ; ↳ le curage doit être effectué sur les 2/3 de la mare afin d'assurer le potentiel de recolonisation par la flore et la microfaune à partir des vases restantes ; ↳ absence de colmatage plastique ; ↳ absence d'utilisations de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles ; ↳ intervention de septembre à décembre ; ↳ absence d'introduction de poissons. <i>Pour la densification et la création des points d'eau :</i> ↳ surface de 2 m ² (type point d'eau) à 100 m ² (type mare), profondeur de 70cm à 1m ; ↳ la pente des berges devra être faible afin de garantir l'arrivée et le départ des amphibiens ; ↳ si le sol présente une perméabilité marquée, il nécessitera d'y déposer, avant la mise en eau, une couche d'argile ; ↳ aucun poisson ne doit y être introduit (prédation des têtards) ; ↳ ne pas entreposer de sel à proximité de la mare ; ↳ la localisation des points d'eau créés devra être validée par la structure animatrice. Les points d'eau créés seront conservés, au moins pendant la durée des contrats (si financement par contrat)		
Outils de mise en œuvre : Sur parcelles agricoles exploitées : Mesures agrienvironnementales territorialisées (MAET) (hors création de mares) Sur parcelles non agricoles : Contrats Natura 2000 Sur l'ensemble du périmètre du SIC : Charte Natura 2000 <i>voir annexe opérationnelle pour information sur les contrats possibles (éligibilité, modalités de financement...)</i>		

<p>Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :</p> <p>↳ Suivi annuel des populations de Sonneurs à ventre jaune sur les sites connus mais également sur les nouveaux sites créés.</p>																								
<p>Acteurs concernés :</p> <p>Pour la contractualisation : Propriétaires ou ayant-droits (exploitants agricoles...),</p> <p>Pour la promotion, l'accompagnement technique et administratif : structure animatrice, DDEA, DIREN, ONEMA, FDAAPPMA.</p>																								
<p>Coûts prévisionnel :</p> <p>Coût estimatif unitaire :</p> <p>Création de mare de 100m² : 600€</p> <p>Création de points d'eau de 5m² : 600 € pour 10 points d'eau</p> <p>Curage de mare : 300 €</p> <p>Estimation du coût global sur 5 ans :</p> <p><i>Périmètre SIC initial :</i></p> <p>↳ 2 mares et 5 points d'eau créés, curage d'une seule mare : 1 800 €</p> <p><i>Périmètre SIC étendu :</i></p> <p>↳ 5 mares et 7 points d'eau créés, curage de 4 mares: 4 600 € environ</p> <p>Financements possibles : Etat, Europe, collectivités, autres</p>																								
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p><i>Périmètre SIC initial :</i></p> <table border="1" data-bbox="304 1003 1281 1144"> <thead> <tr> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 points d'eau + curage de la mare</td> <td>1 mare</td> <td>3 points d'eau</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Périmètre SIC étendu :</i></p> <table border="1" data-bbox="304 1263 1281 1429"> <thead> <tr> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 points d'eau + curage de 2 mares</td> <td>3 mares</td> <td>3 points d'eau + curage de 2 mares</td> <td>2 mares</td> <td>2 points d'eau</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2 points d'eau + curage de la mare	1 mare	3 points d'eau	-	-	-	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2 points d'eau + curage de 2 mares	3 mares	3 points d'eau + curage de 2 mares	2 mares	2 points d'eau	-
2010	2011	2012	2013	2014	2015																			
2 points d'eau + curage de la mare	1 mare	3 points d'eau	-	-	-																			
2010	2011	2012	2013	2014	2015																			
2 points d'eau + curage de 2 mares	3 mares	3 points d'eau + curage de 2 mares	2 mares	2 points d'eau	-																			
<p>Modalités de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cahier d'enregistrement des interventions et respect du cahier des charges ▪ Reportage photographiques de la mise en œuvre des actions ▪ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 																								

Action 4	Entretien extensif des mégaphorbiaies																
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 1 : Conserver et/ou améliorer la qualité des écosystèmes ainsi que le patrimoine d'intérêt européen associé																
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin																	
Localisation : En bordure de l'étang d'Asnières.	Superficie : SIC initial : 0,1ha Périmètre étendu : 0,1ha	Priorité 2															
Justification : <u>Les mégaphorbiaies</u> sont en bon état de conservation mais elles tendent à être colonisées par les ligneux et donc vouées à disparaître rapidement. L'objectif de cette mesure est l'entretien de manière raisonnée des mégaphorbiaies pour éviter leur fermeture. L'action consiste à réaliser une fauche quinquennale sur les secteurs de mégaphorbiaies																	
Cahier des charges de l'action: <u>Modalités techniques pour l'entretien des mégaphorbiaies</u> En vue d'éviter la fermeture de ces milieux, un entretien extensif doit y être réalisé. Il consistera en : <ul style="list-style-type: none"> ↳ la réalisation d'une fauche de la végétation tous les 5 ans avec du matériel léger ; ↳ l'exportation des résidus de cette fauche pour ne pas enrichir le sol ; ↳ la réalisation de l'entretien du mois de septembre au mois d'octobre de préférence, si le sol le permet. Remarque : L'entretien des mégaphorbiaies devra se faire à l'aide de matériel adapté (matériel de petite taille) puisque ces milieux sont souvent de faibles surfaces qui ne permettent pas un entretien par du matériel agricole classique.																	
Outils de mise en œuvre : Sur parcelles agricoles : non concernées Sur parcelles non agricoles : Contrat Natura 2000 et Charte Natura 2000 <i>voir annexe opérationnelle pour information sur les contrats possibles (éligibilité, modalités de financement...)</i>																	
Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure : ↳ Evaluation de la superficie des mégaphorbiaies ayant fait l'objet de travaux d'entretien																	
Acteurs concernés : <u>Pour la contractualisation</u> : Propriétaires ou ayant-droits (exploitants agricoles...), <u>Pour la promotion, l'accompagnement technique et administratif</u> : structure animatrice, DDEA, DIREN																	
Coûts prévisionnel : Coût estimatif unitaire : Fauche avec petit matériel de 1 ha de mégaphorbiaie : 1 200€ Estimation du coût global sur 5 ans : Fauche des 1000 m ² de mégaphorbiaie : 600€ (coût de base incompressible (location matériel...)) Financements possibles : Etat, Europe, collectivités, autres																	
Calendrier de mise en œuvre <table border="1" data-bbox="304 1912 1279 2049"> <thead> <tr> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">-</td> <td>Fauche des 1000m² de mégaphorbiaies</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2009	2010	2011	2012	2013	2014	-	Fauche des 1000m ² de mégaphorbiaies				
2009	2010	2011	2012	2013	2014												
-	Fauche des 1000m ² de mégaphorbiaies																

Modalité de contrôle :

- Cahier d'enregistrement des interventions
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action 5	Lutte active contre la Jussie	
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 1 : Conserver et/ou améliorer la qualité des écosystèmes ainsi que le patrimoine d'intérêt européen associé	
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 1428 : Marsilée à quatre feuilles		
Localisation : Herbier de Jussie à proximité de la digue de l'Écluseaux.	Superficie : SIC initial : 0,1ha Périmètre étendu : 0,1ha	Priorité 1
Justification : La Jussie (<i>Ludwigia peploides/grandiflora</i>) a été observée au niveau de la station de Marsilée à quatre feuilles à proximité directe de la digue de l'étang des Ecluseaux. Il s'agit d'une espèce dont les capacités de propagation sont très importantes. Elle supplante systématiquement les espèces indigènes. La Jussie sur l'étang des Ecluseaux met en péril le maintien de la population de Marsilée. Une action urgente et efficace doit être menée au plus vite afin d'enrayer cette perte de biodiversité. Une surveillance annuelle des étangs visant à repérer les éventuels nouveaux foyers de dissémination est également à mettre en œuvre.		
Cahier des charges de l'action: <u>Modalités techniques</u> Arrachage : La colonisation de la Jussie n'est pas encore importante. Son éradication est donc encore possible. La seule méthode efficace et respectueuse de l'environnement est l'arrachage manuel. Il sera procédé de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> ↳ installation d'un filet d'une maille maximum de 1 cm autour de la station à arracher ; ↳ arrachage méticuleux de tous les individus et récoltes de plantes arrachées mais également des débris de feuilles, de tiges et de racines (la Jussie se bouture malheureusement très bien). A noter que la Jussie est imbriquée dans l'herbier à Marsilée. Une attention particulière devra être prise pour arracher uniquement les individus de Jussie ; ↳ désinstallation du filet, enlèvement des éventuels débris végétaux de Jussie et brûlage ; ↳ action à réaliser en été ; ↳ ne pas utiliser de produits chimiques. Surveillance : Chaque année une surveillance de la surface en eau des trois étangs mais également des ruisseaux associés devra être mis en place. Elle aura pour but de détecter le plus précocement les éventuels nouveaux foyers de dispersion de la Jussie. Une détection précoce garanti une meilleure efficacité de l'action. Si de nouveaux foyers sont découverts, il conviendra de procéder à l'arrachage méticuleux (cf. ci-dessus).		
Outils de mise en œuvre : Sur les parcelles agricoles : non concernées Sur parcelles non agricoles : Contrat Natura 2000 et Charte Natura 2000 pour la surveillance <i>voir annexe opérationnelle pour information sur les contrats possibles (éligibilité, modalités de financement...)</i>		
Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure : ↳ Evolution annuelle de la surface de Jussie		
Acteurs concernés : <u>Pour la contractualisation</u> : propriétaires ou ayant-droits. <u>Pour la promotion, l'accompagnement technique et administratif</u> : structure animatrice, DDEA, DIREN, FDAAPPMA, ONEMA		

Coûts prévisionnel :**Coût estimatif unitaire :**

Arrachage méticuleux de la Jussie sur 100m² : 800€

Estimation du coût global sur 5 ans :

Arrachage des 100 m² de Jussie (location matériel, déplacement...) : 2 400€ (3 passages pour les 5 ans)

Financements possibles : Etat, Europe, collectivités, autres

Calendrier de mise en œuvre

2009	2010	2011	2012	2013
Arrachage de la Jussie + surveillance du réseau hydro	Arrachage de la Jussie + surveillance du réseau hydro	Arrachage de la Jussie + surveillance du réseau hydro	Surveillance du réseau hydro	Surveillance du réseau hydro

Modalités de contrôle :

Cahier d'enregistrement des interventions

Respect du cahier des charges

Action 6	Organisation de la lutte contre les espèces invasives (hors Jussie)	
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 1 : Conserver et/ou améliorer la qualité des écosystèmes ainsi que le patrimoine d'intérêt européen associé	
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site		
Localisation : Ensemble du site Natura 2000.	Superficie : SIC initial : 73ha Périmètre étendu : 217ha	Priorité 2
Justification: La prolifération de ces espèces (Ragondin, Ecrevisse de Louisiane, Jussie) peut présenter un impact négatif non négligeable sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Actuellement, l'état des lieux de cette prolifération n'est pas suffisamment connu pour mettre en place un programme pluri annuel efficace et adapté au site. L'objectif est donc : <ul style="list-style-type: none"> ↳ d'établir un état des lieux détaillé de la présence des espèces invasives sur le site, leurs caractéristiques et les menaces qu'elles font peser sur les espèces et habitats d'intérêt européen ; ↳ d'établir un programme pluriannuel de lutte pour chaque espèce invasive ↳ de surveiller chaque année l'ensemble du site pour détecter au plus tôt les éventuels nouveaux foyers de propagation. 		
Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :		
<u>Modalités techniques</u>		
<i>État des lieux</i> L'état des lieux se basera sur : <ul style="list-style-type: none"> ↳ une prospection de l'ensemble de la surface du site et notamment les berges des étangs et cours d'eau ; ↳ une cartographie de la répartition des espèces envahissantes observées et une estimation des populations et de leur dynamique ; ↳ un recueil des informations issues d'autres acteurs : exploitants agricoles et riverains... ↳ une évaluation précise des risques de nuisances sur les éléments écologiques d'intérêt européen. 		
<i>Programme pluriannuel</i> Si l'état des lieux met en exergue une menace réelle que fait peser la présence d'espèce(s) exotique(s), il conviendra de définir un programme d'action pluriannuel. Il aura pour objectif de limiter l'impact de ces espèces (l'éradication de ces espèces semble impossible au vu des connaissances actuelles). L'acquisition de cages-piège dédiées au site pourra être envisagée.		
<i>Surveillance</i> Chaque année une surveillance de l'ensemble du site devra être mise en place. Elle aura pour but de détecter le plus précocement les éventuels nouveaux foyers de dispersion de ces espèces indésirables. Une détection précoce garantit une meilleure efficacité de l'action. Si de nouveaux foyers sont découverts, il conviendra de procéder aux actions préconisées dans le plan pluriannuel.		
Outils de mise en œuvre : Sur les parcelles agricoles : absence d'espèces invasives Sur parcelles non agricoles : Contrat Natura 2000 et Charte Natura 2000 pour la surveillance <i>voir annexe opérationnelle pour information sur les contrats possibles (éligibilité, modalités de financement...)</i>		
Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure : <ul style="list-style-type: none"> ↳ rapport annuel d'expertise et cartographie des noyaux de prolifération ; ↳ évolution des effectifs des populations animales. 		

<p><u>Acteurs concernés :</u> Pour la contractualisation : propriétaires ou ayant-droits. Pour la promotion, l'accompagnement technique et administratif : structure animatrice, DDEA, DIREN, FDAAPPMA, ONEMA, FDGDON</p>														
<p><u>Coûts prévisionnel</u> Coût estimatif unitaire : État des lieux : 3 000€ Programme d'action : 2 000€</p> <p>Estimation du coût global sur 5 ans : Etudes : 5 000€ Actions : 10 000€</p> <p>Financements possibles : Etat, Europe, collectivités, autres</p>														
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>État des lieux et programme d'actions</td> <td>Actions + Surveillance</td> <td>Actions + Surveillance</td> <td>Actions + Surveillance</td> <td>Actions + Surveillance</td> </tr> </tbody> </table>					2010	2011	2012	2013	2014	État des lieux et programme d'actions	Actions + Surveillance	Actions + Surveillance	Actions + Surveillance	Actions + Surveillance
2010	2011	2012	2013	2014										
État des lieux et programme d'actions	Actions + Surveillance	Actions + Surveillance	Actions + Surveillance	Actions + Surveillance										

Modalités de contrôle :

- Cahier d'enregistrement des interventions
- Respect du cahier des charges

Action 7	Maintien du réseau de haies	
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 1 : Conserver et/ou améliorer la qualité des écosystèmes ainsi que le patrimoine d'intérêt européen associé	
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : 1083 : Lucane Cerf-volant 1088 : Grand Capricorne		
Localisation : Les haies du site Natura 2000.	Linéaire : SIC initial : 2 300m Périmètre étendu : 11 800m	Priorité 2
Justification : La préservation d'un réseau bocager de bonne qualité sur le pourtour des étangs est importante dans la protection de la ressource en eau et pour le maintien des espèces d'invertébrés saproxylophages d'intérêt européen. L'objectif visé par cette action est d'améliorer la qualité écologique des haies et d'assurer le maintien de ces dernières sur le long terme. L'action consiste à entretenir les haies en place de manière optimale.		
Cahier des charges de l'action: <u>Modalités techniques d'entretien pour le réseau de haies proposées</u> Les haies se situent en bordure de parcelles agricoles. Afin de garantir voire améliorer les fonctionnalités écologiques des haies, il conviendrait de les entretenir de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> ↳ favoriser la diversité des essences locales (voir annexe pour la liste des espèces préconisées) ↳ garder autant que possible les arbres de hauts jets au sein des haies basses (taille sur 2 cotés) ↳ maintenir des haies avec plusieurs strates (herbacée, arbustive, arborescente) ↳ ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la haie, sauf en cas de traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre les nuisibles (cas des chenilles). Pour l'entretien des talus, ne pas utiliser de traitements chimiques ↳ tailler la haie au minimum une fois au cours des 3 premières années et au maximum une fois tous les ans ↳ réaliser les interventions d'entretien pendant la période du 1er octobre au 28 février. Pour une parcelle ensemencée précocement (colza...), l'entretien pourra avoir lieu dès le 15 août. Utiliser le lamier à scie ou la tronçonneuse, notamment lorsque l'entretien n'est pas annuel. ↳ réserver une emprise, non labourée ni cultivée, d'au moins 1,50 m à partir de l'axe de la haie (pouvant utilement comprendre une bande d'herbe) ↳ maintenir les arbres sénescents ou morts hors problème de sécurité publique ↳ préserver lierres, ronces, clématites et chèvrefeuille qui poussent sur les arbres isolés ou dans les haies ↳ maintenir les arbres colonisés par les insectes saproxylophages ↳ tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. 		
Outils de mise en œuvre : Sur parcelles agricoles exploitées : Mesures agrienvironnementales territorialisées (MAET), Charte Natura 2000. Sur parcelles non agricoles : Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000. <i>voir annexe opérationnelle pour information sur les contrats possibles (éligibilité, modalités de financement...)</i>		
Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure : <ul style="list-style-type: none"> ▪ conservation du linéaire de haies ; ▪ qualité écologique (diversification des essences et des classes d'âges, des strates) des haies ; ▪ présence d'insectes saproxylophages d'intérêt européen. 		
Acteurs concernés : <u>Pour la contractualisation ou l'adhésion à la Charte</u> : Propriétaires ou ayant-droits (exploitants agricoles...), collectivités, <u>Pour la promotion, l'accompagnement technique et administratif</u> : structure animatrice, chambre d'agriculture, DDEA, DIREN		

Coûts prévisionnel :

Les montants des aides ci-dessous sont présentés à titre indicatif. Des changements substantiels sont possibles dans l'avenir.

Montant maximal unitaire : 0,86€/ml/an (pour contrat MAET)

Estimation du coût global sur 5 ans :

Hypothèses cibles : 1) 75 % des haies éligibles contractualisées

2) 100 % des haies éligibles contractualisées

Périmètre SIC initial :

1) : 7 418 €

2) : 9 890 €

Périmètre SIC étendu :

1) : 38 055 €

2) : 50 740€

Financements possibles : Etat, Europe, collectivités, autres

Calendrier de mise en œuvre

2010	2011	2012	2013	2014
30 %	30%	20%	20%	

Modalité de contrôle :

- Cahier d'enregistrement des interventions
- Factures acquittées

Action 8	Maintien de la forêt alluviale	
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 1 : Conserver et/ou améliorer la qualité des écosystèmes ainsi que le patrimoine d'intérêt européen associé	
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : 91F0 : Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 1083 : Lucane Cerf-volant 1088 : Grand Capricorne		
Localisation : Les haies du site Natura 2000.	Surface : SIC initial : 0,6ha Périmètre étendu : 0,6ha	Priorité 2
Justification : La forêt alluviale est peu présente sur le site Natura 2000. Cet élément d'intérêt européen nécessite une attention particulière pour garantir sa pérennité.		
Cahier des charges de l'action: <u>Modalités techniques de maintien de la forêt alluviale</u> <ul style="list-style-type: none"> ↳ maintenir la forêt alluviale en place, ne pas changer l'affectation du sol où la forêt alluviale est présente ; ↳ ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la forêt alluviale ; ↳ maintenir les arbres sénescents ou morts hors problème de sécurité publique ; ↳ maintenir une bande rivulaire de 5 mètres de large lors de l'exploitation ; le recépage de cépées d'Aulnes dépérissantes peut être réalisé à condition qu'il reste ponctuel. ↳ ne pas créer de nouveaux sentiers ou cheminement au droit de la forêt alluviale ; ↳ en cas de travaux, les réaliser dans la période du 1er octobre au 28 février. 		
Outils de mise en œuvre : Sur parcelles agricoles exploitées : Charte Natura 2000. Sur parcelles non agricoles : Charte Natura 2000. <i>voir annexe opérationnelle pour information sur les contrats possibles (éligibilité, modalités de financement...)</i>		
Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure : <ul style="list-style-type: none"> ▪ conservation de la surface de forêt alluviale; 		
Acteurs concernés : <u>Pour l'adhésion à la Charte</u> : Propriétaires ou ayant-droits (exploitants agricoles...), collectivités, <u>Pour la promotion, l'accompagnement technique et administratif</u> : structure animatrice, chambre d'agriculture, DDEA, DIREN		

Action 9	Suivi de la qualité de l'eau			
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 2 : Améliorer la connaissance du fonctionnement écologique du site			
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : 1193 : Sonneur à ventre jaune 1428 : Marsilée à quatre feuilles 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition				
Localisation : Trois points de prélèvement seront effectués pour l'analyse physico-chimique : au niveau des digues des trois étangs.	Superficie ou linéaire : Sans objet	Priorité 1		
Description : Aucun suivi de la qualité physico-chimique des eaux des étangs n'a été effectué jusqu'à présent. Même si le type de végétation qui s'y développe fournit des informations fiables, le manque de données chiffrées ne permet pas d'analyser l'évolution fine des paramètres. L'objectif est de mettre en place un suivi précis et durable de la qualité de l'eau des étangs d'Asnières afin de comprendre plus finement les relations écologiques entre les étangs et d'évaluer l'efficacité des mesures engagées pour la conservation et/ou l'amélioration de la qualité de l'eau. Ce suivi permettra de connaître la provenance et l'évolution, spatiale et temporelle, des concentrations des divers paramètres physico-chimiques.				
Cahier des charges de l'action : <u>Modalités techniques pour le suivi physico-chimique</u> Le protocole pour réaliser les analyses physico-chimiques relatives à la qualité du cours d'eau devront être compatibles avec les <u>normes AFNOR</u> . Le laboratoire qui sera chargé des analyses devra posséder une accréditation du COFRAC. Un point de prélèvement sera effectué au niveau des digues des étangs (soit 3 points de prélèvement). <u>Paramètres à analyser</u> <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conductivité à 25°C ▪ Température de l'eau ▪ pH ▪ Oxygène dissous ▪ Azote NTK (N) ▪ Demande biochimique en oxygène en 5 jours ▪ Demande chimique en oxygène </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nitrate (NO3-) ▪ Nitrite (NO2-) ▪ Ammonium (NH4+) ▪ Phosphore total (P052-) ▪ MES ▪ Orthophosphates (PO43-) ▪ Calcium (Ca2+) </td> </tr> </table> <u>Période de prélèvement</u> Les analyses physico-chimiques seront pratiquées la première année de mise en œuvre du DOCOB puis tous les 3 ans, à raison de 2 campagnes annuelles d'échantillonnage. Les prélèvements se réaliseront aux mêmes horaires (de préférence tôt le matin) et aux mêmes périodes de l'année afin de s'affranchir des variations saisonnières des différents paramètres.			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conductivité à 25°C ▪ Température de l'eau ▪ pH ▪ Oxygène dissous ▪ Azote NTK (N) ▪ Demande biochimique en oxygène en 5 jours ▪ Demande chimique en oxygène 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nitrate (NO3-) ▪ Nitrite (NO2-) ▪ Ammonium (NH4+) ▪ Phosphore total (P052-) ▪ MES ▪ Orthophosphates (PO43-) ▪ Calcium (Ca2+)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conductivité à 25°C ▪ Température de l'eau ▪ pH ▪ Oxygène dissous ▪ Azote NTK (N) ▪ Demande biochimique en oxygène en 5 jours ▪ Demande chimique en oxygène 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nitrate (NO3-) ▪ Nitrite (NO2-) ▪ Ammonium (NH4+) ▪ Phosphore total (P052-) ▪ MES ▪ Orthophosphates (PO43-) ▪ Calcium (Ca2+) 			
Outils de mise en œuvre : Il n'existe pas directement d'outils spécifiques pour cette action. Les prélèvements seront réalisés soit par la structure animatrice, soit directement par le laboratoire chargé de l'analyse				
Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure : Sans objet				
Acteurs concernés : Pour la promotion, l'accompagnement technique et administratif : structure animatrice, chambre d'agriculture, DDEA, DIREN, ONEMA, FDAAPPMA				
Coûts prévisionnel : Coût maximal unitaire Prélèvement et analyse physico-chimique : 600€ Estimation du coût global sur 5 ans 2 x 2 campagnes sur les trois étangs : 7 200€ Financements possibles : Etat, Europe, collectivités, autres				

Calendrier de mise en œuvre

2010	2011	2012	2013	2014
Analyses physico-chimiques			Analyses physico-chimiques	

Action 10	Complément d'inventaire des chauves-souris d'intérêt communautaire	
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 2 : Améliorer la connaissance du fonctionnement écologique du site	
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : <u>Espèces potentiellement présentes sur le site :</u> 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1305 : Rhinolophe euryale 1307 : Petit Murin 1308 : Barbastelle 1310 : Minioptère de Schreibers 1321 : Murin à oreilles échancrées 1323 : Murin de Bechstein 1324 : Grand Murin		
Localisation : Zones favorables aux chiroptères sur le site	Linéaire : SIC initial : 2 300m Périmètre étendu : 11 800m	Priorité 3
Description : Au regard de la nature des milieux et de la bibliographie, les espèces citées ci-dessus sont susceptibles de fréquenter le site en colonie de reproduction, en hivernage ou comme territoire de chasse. Cependant, il est à noter que les chauves-souris ne sont pas l'enjeu prioritaire du site. L'objectif est de compléter les connaissances concernant ce groupe faunistique et d'émettre des préconisations de gestion qui soient favorables à ces espèces. L'action consiste à réaliser un inventaire par des relevés ponctuels pour permettre de révéler la présence ou non de certaines espèces sur le site.		
Cahier des charges de l'action et recommandations techniques : <u>Protocole pour un complément d'inventaire</u> L'action consiste en : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Un inventaire des sites qui sont favorables (arbres creux essentiellement) à l'hivernation et à la reproduction des chauves-souris sur le périmètre du site. Les prospections diurnes se feront en deux passages, un en hiver (mois de janvier-février) et un en été. ↳ Les arbres et les structures servant de gîtes seront localisés et cartographiés. Si les premiers résultats montrent un intérêt du site, alors il conviendra de suivre les populations suivant le même protocole tous les 2 ans. <u>Mise en œuvre</u> Selon les compétences de la structure animatrice, un prestataire extérieur spécialisé en chiroptérologie pourra effectuer ce complément d'inventaire.		
Outils de mise en œuvre : Il n'existe pas directement d'outils spécifiques pour cette action. Les études seront réalisées soit par la structure animatrice, soit directement par un établissement spécialisé.		
Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure : ↳ rapport d'expertise et cartographie de la présence de chauves-souris ;		
Acteurs concernés : Pour la promotion, l'accompagnement technique et administratif : DIREN, structure animatrice, expert compétent en chiroptérologie		

Coûts prévisionnel :

Coût maximal unitaire :

Etude chiroptérologique : 4 000€

Estimation du coût global sur 5 ans

Deux études sur le site pour les 5 ans : 8 000€

Financements possibles : Etat, Europe, collectivités, autres

Calendrier de mise en œuvre

2010	2011	2012	2013	2014
		Etude chiroptérologique		Etude chiroptérologique

Action 11	Acquisition et réactualisation périodique des données sur le site													
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 4 : Mettre en place les moyens humains indispensables à la mise en œuvre du document d'objectifs et à la réalisation de son programme d'actions													
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site														
Localisation : Ensemble du site Natura 2000	Superficie : Sans objet	Priorité 1												
Description : <p>Pour préconiser des mesures de gestion appropriées au site lors de la révision du document d'objectifs, il est nécessaire de posséder des données régulièrement mises à jour.</p> <p>L'objectif est de centraliser les différentes données, écologiques ou non, pour permettre de créer un outil de connaissance et d'aide à la décision intégrant le maximum de données propres au site des « étangs d'Asnières ».</p> <p>L'action consiste à regrouper les données détenues par diverses structures, à créer et à mettre à jour la base de données concernant le site.</p>														
Cahier des charges de l'action et recommandations techniques : <u>Modalités techniques</u> <p>Cette action vise à la création d'une base de données qui contiendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les études et les résultats des compléments d'inventaire et des suivis écologiques du site ; ↳ les données concernant le suivi de la qualité de l'eau par physico-chimie et par hydrobiologie ; ↳ les données agricoles et socio-économiques de la commune d'Asnières-sur-Blour. <p>La base de données sera actualisée régulièrement : une mise à jour une fois par semestre semble suffire. Pour enrichir ce fond de données, l'établissement de conventions d'échange, sans achat des données dans la mesure du possible, sera à prévoir. Les droits d'usage seront définis avec les auteurs ou les détenteurs de ces données.</p>														
Outils de mise en œuvre : <p>Il n'existe pas directement d'outils spécifiques pour cette action. L'action sera réalisée soit par la structure animatrice, soit directement par un établissement spécialisé.</p>														
Acteurs concernés : <p>Pour la promotion, l'accompagnement technique et administratif : DIREN, structure animatrice, expert compétent en base de données et en écologie</p>														
Coûts prévisionnel : Coût maximal unitaire : Création de la base de données : 1 500€ Actualisation de la base de données : 600€/an Estimation du coût global sur 5 ans Création de la base de données et actualisation des données chaque année : 4 500 € Financements possibles : Etat, Europe, collectivités, autres														
Calendrier de mise en œuvre <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th data-bbox="260 1848 474 1888">2010</th> <th data-bbox="477 1848 686 1888">2011</th> <th data-bbox="689 1848 898 1888">2012</th> <th data-bbox="901 1848 1110 1888">2013</th> <th data-bbox="1114 1848 1323 1888">2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="260 1892 474 1977">Création de la base de données + Actualisation</td> <td data-bbox="477 1892 686 1977">Actualisation des données</td> <td data-bbox="689 1892 898 1977">Actualisation des données</td> <td data-bbox="901 1892 1110 1977">Actualisation des données</td> <td data-bbox="1114 1892 1323 1977">Actualisation des données</td> </tr> </tbody> </table>					2010	2011	2012	2013	2014	Création de la base de données + Actualisation	Actualisation des données	Actualisation des données	Actualisation des données	Actualisation des données
2010	2011	2012	2013	2014										
Création de la base de données + Actualisation	Actualisation des données	Actualisation des données	Actualisation des données	Actualisation des données										

Action 12	Ajustement pour un périmètre fonctionnel	
Objectif(s) concerné(s)	OBJECTIF 4 : Mettre en place les moyens humains indispensables à la mise en œuvre du document d'objectifs et à la réalisation de son programme d'actions	
Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site		
Localisation : Ensemble du site Natura 2000	Superficie : SIC initial : 73ha Périmètre étendu : 217ha	Priorité 1

Description :

Le périmètre Natura 2000 du site des étangs d'Asnières ne correspond pas au fonctionnement écologique de la zone. Plusieurs zones d'étangs, le Blour, les parcelles limitrophes aux étangs qui revêtent un rôle primordial vis-à-vis de la qualité de l'eau ne sont pas pris en compte dans ce périmètre.

Afin de donner au site une cohérence écologique et une unité de gestion, il est proposé de réajuster le périmètre.

Le nouveau périmètre comprend :

- ↪ les zones d'étangs omises dans le périmètre initial ;
- ↪ le Blour entre les trois étangs ;
- ↪ les parcelles adjacentes aux étangs ;
- ↪ les zones à proximité directe des étangs présentant une forte potentialité d'accueil pour le Sonneur à ventre jaune.

Le calage des limites s'est fait sur des limites visibles.

